

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

Avancé

Séance publique de commission*

Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances

Mardi 10 janvier 2012

*Application de l'art. 152 du Règlement du Parlement wallon

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs.

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 ORGANISATION DES TRAVAUX
- 4 EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ
(Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille)
- 5 IDENTIFICATION DES THÈMES DE TRAVAIL AVEC LES COMMISSIONS DU PARLEMENT FLAMAND ET DU PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
(Orateurs: M. le Président, Mmes Bertouille, Trotta, M. Kilic)
- 6 ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS
- 6 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR
- 6 ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)
- 7 AUDITION DE MME MAWET, DIRECTRICE DE L'ASBL CIRE
(Orateurs: M. le Président, Mmes Mawet, Bertouille)
- 9 AUDITION DE MME DE WERGIFOSSE, CHARGÉE DES QUESTIONS D'INTÉGRATION DE L'ASBL CIRE
(Orateurs: M. le Président, Mmes de Wergifosse, Mawet)
- 12 AUDITION DE M. DE JONGE, DIRECTEUR DE BON
(Orateurs: M. le Président, M. De Jonge, Mme Mawet)
- 16 ÉCHANGE DE VUES
(Orateurs: M. le Président, MM. Kilic, Daele, Dodrimont, Elsen, Mmes Mawet, de Wergifosse, M. de Jonge, Mme Tillieux, Ministre)
- 26 CONFIANCE AU RAPPORTEUR
- 27 REPRISE DE LA SÉANCE
- 27 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
- 27 Interpellation de Mme Salvi sur « l'interruption volontaire de grossesse au sein des centres de planning familial et les politiques à privilégier en cette matière » et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, Mme Salvi, Mme Tillieux, Ministre)
- 30 Question orale de Mme Trotta sur « l'implémentation du Plan wallon de Nutrition, Santé et Bien-être », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, Mme Trotta, Mme Tillieux, Ministre)
- 32 Question orale de Mme Pécriaux sur « les personnes qui ne se soignent pas », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre)
- 34 Question orale de Mme Pécriaux sur « la prostitution en Wallonie et plus particulièrement dans la région de Charleroi », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances,
(Orateurs: M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre)

- 37 Question orale de Mme Pécriaux sur « les accueils en Wallonie des enfants atteints d'autisme », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, (Orateurs: M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre)
- 39 Question orale de M. Elsen sur « l'évolution de la pauvreté en Belgique et en Wallonie » et question orale jointe de M. Senesael, sur « l'appel à l'aide des Restos du cœur », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances, (Orateurs : M. le Président, MM. Elsen, Senesael, Mme Tillieux, Ministre)
- 42 Question orale de M. Senesael, sur «le mouvement social au Saftam», et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, (Orateurs: Mme la Présidente, M. Senesael, Mme Tillieux, Ministre)
- 43 Question orale de Mme Meerhaeghe sur « le Plan Habitat permanent actualisé », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances (Orateurs: M. le Président, Mme Meerhaeghe, Mme Tillieux, Ministre)
- 46 Question orale de M. Senesael sur « l'accord de coopération avec la France sur l'accueil des personnes handicapées », et réponse de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, (Orateurs: Mme la Présidente, M. Senesael, Mme Tillieux)
- 48 LISTE DES INTERVENANTS
- 49 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Présidence de Luc Tiberghien, Vice-Président

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Bonjour et meilleurs vœux à toutes et à tous.

Les questions orales :

- de M. Dupriez sur «la reconnaissance d'un centre de planning familial à Florennes»;
- de M. Jamar sur «les subventions accordées à certaines villes pour l'exécution de leurs plans hiver ou grands froids»;
- de M. Dodrimont sur «la convention avec la France pour l'accueil de personnes handicapées»;
- de M. Jamar sur «les administrations wallones, les OIP et les pouvoirs locaux», à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, ont été retirées.

Etant donné qu'il ne faut pas le quorum pour les premiers points, nous allons pouvoir commencer les travaux en excusant le président de notre commission, M. Onkelinx.

Vous avez lu le programme de la journée, il y a l'examen de l'arriéré puis l'identification des thèmes de travail avec les commissions du Parlement flamand et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ensuite, nous auditionnerons trois personnes au sujet de l'accueil des primo-arrivants. Nous allons aujourd'hui nous contenter des auditions avec, évidemment, le jeu des questions et réponses, puisque c'est le principe des auditions de la journée. Enfin, nous passerons à la série d'interpellations et de questions orales qui sont au nombre de 12.

M. Onkelinx a convoqué les personnes à auditionner à 14 heures 30, pensant que nous avons un certain travail à faire préalablement. Nous suspendrons la séance s'il le faut, mais il est possible que les personnes à auditionner arrivent d'ici 14 heures 30.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. – En ce qui concerne l'arriéré, M. le Président m'informe, comme convenu ici en séance de commission, qu'en notre séance de commission du 24 janvier 2012, nous devrions examiner le budget de l'AWIPH et le rapport annuel de gestion relatif au contrat de gestion 2007-2012. Nous allons donc, avec votre accord, convoquer Mme Baudine, pour qu'elle soit des nôtres le 24 janvier ainsi que le Président de l'AWIPH.

Êtes-vous d'accord avec ceci? Evidemment, dans les mois qui viennent, il y aura une séance prévue pour le nouveau contrat de gestion.

(Mme Bertouille intervient hors micro)

Je dois dire que j'ai été étonné des termes utilisés dans le rapport. Pour moi, c'est le budget 2012 de l'AWIPH et le rapport d'activités 2010 que nous avons tous reçu.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Et l'on n'a pas celui de 2011?

M. le Président. – Ce n'est quasiment pas possible.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Non, ce n'est pas possible.

M. le Président. – Sommes-nous d'accord avec ce programme? Avez-vous d'autres choses à dire par rapport à l'arriéré? Je préférerais évidemment, si vous avez quelque chose, qu'on y revienne à la prochaine séance, en présence du Président, pour faire le programme des séances suivantes. Je ne prendrai pas la responsabilité de faire le programme de toutes les séances à venir.

La parole est à Madame Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Monsieur le Président, si l'on pouvait avoir le récapitulatif de ce qui avait été annoncé, tel que cela avait été demandé, à savoir avoir le planning de ce qui avait déjà été annoncé précédemment par le président. Il y avait l'une ou l'autre proposition de décret ou de résolution qu'on avait demandé de mettre à l'ordre du jour et, si cela avait été accepté par la commission, on aurait eu un planning complet.

M. le Président. – Je vous propose de faire le point à la prochaine séance, en présence du président, en début de séance, avec ce qui a été convenu et l'ensemble des choses qui auraient été déjà énoncées lors de nos commissions. Vous êtes d'accord?

Mme Chantal Bertouille (MR). – Oui.

M. le Président. – Merci.

IDENTIFICATION DES THÈMES DE TRAVAIL AVEC LES COMMISSIONS DU PARLEMENT FLAMAND ET DU PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

M. le Président. – Nous avons un deuxième point à examiner avant les auditions, à savoir l'identification des thèmes de travail avec les commissions du Parlement flamand et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce n'est pas une surprise puisque c'était déjà à l'ordre du jour de la dernière commission à la fin décembre 2011 mais c'était un peu la surprise et nous n'étions pas prêts. Mon expérience d'autres commissions me fait croire que nous ne sommes pas beaucoup plus prêts aujourd'hui mais si vous avez l'un ou l'autre sujet de question, en sachant que de toute façon, de manière définitive, les thèmes éventuels à discuter doivent être déterminés avant la prochaine Conférence des présidents qui a lieu le jeudi de la semaine prochaine.

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Sur ce point là, effectivement, dans d'autres commissions, on a déjà eu le débat. Se pose la question du fond, par rapport aux thèmes qui pourraient être abordés et par rapport à la forme. Je crois que notre règlement stipule bien que c'est la Conférence des présidents qui doit déterminer la forme avec le règlement qui doit être d'application lors de ces réunions conjointes.

Quant au fond, il a été dit dans plusieurs commissions que le dossier n'est pas prêt. Il y a eu un accord de principe donné par la présidente de notre parlement quant à ces réunions conjointes mais cela n'a pas été plus loin. La Conférence des présidents n'a pas, à notre avis et, en tout cas, à ce que j'ai entendu dans les autres commissions, examiné de façon assez approfondie les conséquences politiques que cela pourrait avoir.

Ce qui a été dit était de renvoyer ce dossier à la Conférence des présidents, aussi bien sur le fond que sur la forme.

M. le Président. – J'entends bien, sauf que j'entends aussi que dans d'autres commissions, on a pu déterminer certains thèmes à discuter. Nous ne devons pas, ici, nous occuper des modalités pratiques. Il s'agit de voir s'il y a des thèmes de fond à mettre à l'ordre du jour de cette instance si elle se réunit. Les modalités étant encore à voir, effectivement, en Conférence des présidents.

Je prends l'exemple d'une commission que nous avons eue hier où le président a estimé devoir renvoyer cela à la Conférence des présidents puisqu'il refusait de co-présider une commission conjointe avec un président du Vlaams Belang du Parlement flamand. Voilà une attitude d'une commission qui est respectable et que nous

avons approuvée. Dans notre cas, je pense que ce n'est pas le cas. Il y aura, de toute façon, des membres de cette formation politique dans tous les groupes mais pas comme co-président, ce qui est quand même très différent.

Je vous invite quand même, si pas aujourd'hui, avant la Conférence des présidents de jeudi prochain, si vous avez l'un ou l'autre thème à proposer, de le faire savoir à Mme Coulon et au président en copie.

La parole est à Mme Trotta.

Mme Graziana Trotta (PS). – Nous avons 4 thèmes que nous aurions voulu aborder: le vieillissement et la politique des personnes âgées, l'accord de coopération sur les personnes handicapées, l'emploi des personnes handicapées et, peut-être et pourquoi pas, les primo-arrivants.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres propositions?

M. Serdar Kilic (PS). – Pour compléter par rapport aux primo-arrivants, je proposerais pratiquement la politique d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère et au delà du primo-arrivant.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je vais simplement dire que nous ne souhaitons pas, au niveau de notre groupe, avancer des thèmes, bien que les thèmes qui viennent d'être cités soient très intéressants. Il me semble d'abord important que la Conférence de présidents se positionne quant à l'opportunité d'avoir ce genre de réunion conjointe. Donc, avant d'aborder le fond et des thèmes bien particuliers, il faut d'abord réfléchir de façon approfondie à l'opportunité de ce genre de réunion conjointe.

M. le Président. – Nous allons à la fois relayer les thèmes proposés mais aussi le souci du MR de dire qu'il faut d'abord discuter en Conférence des présidents de l'opportunité et des modalités pratiques qu'on donnera à cette identification des thèmes et la réunion qui en suivra.

Il n'y a pas d'autres suggestions à ce stade? Je rappelle qu'il est toujours possible d'en faire avant la Conférence des présidents de jeudi prochain.

Si ne voyez rien d'autres à ce stade, je vous propose, avec l'accord du groupe MR, d'attaquer le premier thème santé au niveau des questions.

ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS

M. le Président. – Bonjour à Mesdames Mawet et de Wergifosse. Bienvenue à Madame Mawet, Directrice et à Madame de Wergifosse chargée des questions d'intégration de l'ASBL Coordination, initiative pour réfugiés et étrangers (CIRE).

Je rappelle que cette séance d'auditions a lieu alors qu'elle était prévue lors d'une séance du mois de décembre 2011 dans le cadre de la Journée internationale des migrants. Nous avons déplacé la séance à aujourd'hui afin de pouvoir entendre M. de Jonge.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Dodrimont est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

M. le Président. – Notre proposition est d'avoir un quart d'heure maximum par intervenant. Viendra ensuite un échange de vues avec les parlementaires. Aujourd'hui, on se contente des auditions et du débat qui en suivra.

Audition de Mme Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE

M. le Président. – La parole est à Mme Mawet.

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE. – Mme la Ministre, enchantée de vous rencontrer.

Je débuterais par un mot d'introduction sur le CIRE pour ceux qui ne connaîtraient pas. L'acronyme signifie coordination et initiative aux réfugiés étrangers mais, comme c'est une très vieille ONG créée en 1954, à l'époque, c'était le Centre d'initiation pour les réfugiés et les étrangers. C'est finalement resté CIRE.

Le CIRE existe donc depuis 1954 et a été créé par toutes les grandes organisations qui travaillent sur les questions d'asile et d'immigration pour faire face à l'arrivée, pour accueillir et pour aider à l'intégration des primo-arrivants, quel que soit leur statut, qu'ils soient réfugiés ou qu'ils soient, à l'époque, travailleurs migrants. Nous avons donc une école de français «langue étrangère» et toute une série de services à destination des primo-arrivants depuis 1954, même si cela évolue dans le temps.

Même si le siège du CIRE est à Bruxelles, nous sommes un service d'éducation permanente, nous sommes donc compétents et travaillons sur l'ensemble de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Nous vous remercions pour l'invitation puisque, effectivement, cette question de l'accueil des primo-arrivants nous tient à cœur. Cela fait cinq ans que, d'initiative, l'on plaide pour la mise en place d'une politique d'accueil des primo-arrivants du côté francophone. On a, je vous le disais, travaillé spécifiquement sur la région bruxelloise, mais une série de réflexions valent aussi pour la Wallonie et nous sommes ravies de les partager avec vous.

On a pris connaissance de la note du Gouvernement wallon ; en fait, c'est à peu près la même note, côté bruxellois et côté wallon. Je vais vous faire part de nos réactions et de nos remarques sur cette note.

M. le Président. – Attendez, je vois des réactions parce que c'est une note du gouvernement dont les parlementaires ne disposent pas. La parole est à Mme Bertouille.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Monsieur le Président a vu ma réaction. On veut bien vous entendre par rapport à un document, mais nous n'avons pas ce document. Est-il possible, Madame la Ministre, de l'obtenir ?

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE. – Je suis vraiment confuse, mais on a demandé à la Fédération Wallonie Bruxelles avec qui on travaille beaucoup sur cette question et qui nous a transmis ce document. Il ne me semblait pas confidentiel, cela nous paraissait important de réagir à partir de celui-ci.

M. le Président. – Je vais vous demander d'apporter toutes vos réactions, mais pas systématiquement en faisant référence à cette note du gouvernement. Vous êtes capable de vous exprimer sur le contenu, sans que ce soit directement lié à une note du gouvernement.

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE. – Retenez juste qu'on est un centre d'initiative et qu'on est ravi que vous veuillez avancer dans le sens de mettre en place une politique d'accueil.

La première question est celle de la définition du public : à qui s'adresse cette politique d'accueil des primo-arrivants ? Il nous semble qu'il y a intérêt, c'est en tout cas la volonté apparue du côté bruxellois, de définir un public récemment arrivé, c'est-à-dire, dans les trois ans mais de ne pas le définir de manière trop précise, afin de ne pas mettre d'exclusive en termes de statut. Il faut que cette politique puisse s'adresser le plus largement possible au public.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'il nous semble, on en a beaucoup discuté avec les CRI, qu'une partie de la problématique vous concernant réside dans la question de l'accueil des demandeurs d'asile, primo-arrivants évidemment mais des demandeurs d'asile qui se trouvent dans les différents centres d'accueil et structures d'accueil un peu partout en Wallonie. Nous mettons un bémol et un point d'interrogation sur le fait d'inclure les demandeurs d'asile dans cette politique. L'idée pour nous d'une politique d'accueil des primo-arrivants est de destiner ce dispositif à un public qui va rester en Belgique, qui a un titre de séjour conforté en Belgique. Même s'il n'est pas là depuis longtemps, il est demandeur d'asile, vous le savez, ce sont des candidats réfugiés et 25% d'entre eux recevront le titre de réfugié ; les autres ne le recevront pas.

Oui, il faut faire quelque chose par rapport aux demandeurs d'asile. Nous avons, d'ailleurs, formulé des propositions très précises en matière d'accueil, de formation et de développement des compétences des demandeurs d'asile pour rendre leur temps d'attente utile à Fedasil et au ministre qui, à l'époque, avait ces compétences. Mais, pour des raisons de moyens, cela ne s'est pas mis en place.

Oui, il est important de penser à accueillir les demandeurs d'asile, les orienter, les soutenir vers une possible intégration ou vers un possible retour dans leur pays. Il nous semble que, idéalement, cela devrait être des dispositifs différents. Si, pour des raisons de moyens, cela ne peut pas être des dispositifs différents, il faut, en tout cas, penser à ce qu'on donne, à qui et probablement qu'il ne faut pas donner la même chose aux demandeurs d'asile. Il y a une série de choses sur « comment fonctionne le pays » qui n'ont forcément de sens à être livré tant qu'on n'est pas sûr que les gens vont pouvoir rester sur le territoire et s'y installer définitivement.

Aussi, un autre petit point d'attention, c'est qu'il nous semble qu'il y a intérêt, si une politique d'accueil des primo-arrivants est mise en place pour un public récemment arrivé et qui n'a pas encore résolu les problèmes liés, engendrés par son arrivée récente, à imaginer une période transitoire où d'autres immigrants qui seraient arrivés depuis plus longtemps mais qui n'auraient pas eu ces outils pour l'intégration, puissent aussi disposer de ce dispositif.

Un autre point sur lequel on voudrait attirer votre attention, parce qu'il nous semble que cela risque d'être un problème côté francophone puisqu'il y a peu de moyens, beaucoup moins que pour les politiques sociales du côté flamand actuellement, c'est la volonté de mettre en place une politique d'accueil des primo-arrivants qui ne serait pas réellement un parcours intégré multidimensionnel.

Notre inquiétude, c'est que l'on mette en place un parcours d'accueil des primo-arrivants qui ne soit pas réellement intégré et multidimensionnel. Pour mémoire, ce que nous mettons en avant dans cette politique d'accueil des primos, c'est le fait d'avoir très rapidement accès à des cours, en l'occurrence du côté francophone, de français, langue étrangère; et d'avoir accès à des modules d'initiation citoyenne, ou d'orientation sociétale.

C'est important de ne pas penser qu'on va faire une politique d'accueil des primo-arrivants simplement en faisant la même chose qu'avant mais en essayant d'orienter un peu plus les personnes. Ce qui réussit du côté flamand, c'est l'idée d'avoir un parcours intégré qui donne les clés au niveau du pays, qui réfléchit en termes de codes, de normes, de valeurs et qui accompagne la personne. Faire cela demande un dispositif particulier que l'on peut évidemment bâtir avec des acteurs qui sont présents sur le terrain. Cela demande surtout, et c'est très important pour nous, une politique publique. Il ne suffit pas que chacun décline ces éléments comme il le veut ou comme il le pense, il faut un cahier des charges rédigé par le politique qui dise ce que doit être cette politique et ce qui doit être transmis.

La Belgique a la spécialité de déléguer des missions de service public à l'associatif et ce sera, encore une fois, probablement encore le cas ici. D'accord, c'est la tradition belge, cela peut être très bien, mais il faut alors une véritable cohérence et une même qualité pédagogique. Et il faut aussi que le contenu soit défini et soit le même pour toutes les personnes, qu'elles arrivent à un bout du territoire wallon ou à un autre bout.

La question suivante, dont on sait qu'elle fait débat, est celle de la langue. Quand les migrants arrivent, pour une bonne partie d'entre eux, ils ne parlent pas le français. L'idée de pouvoir les accompagner pour les aider à dépasser les obstacles et de leur donner cette initiation citoyenne nécessite d'avoir des capacités de communication. Pour nous, cela veut dire utiliser une langue de contact. Certains arrivants parlent anglais mais pour les autres, cela doit être fait dans leur langue d'origine ou dans une langue commune. Il y a, par exemple, toute une série de pays qui ont en commun le russe. Certains disent que cela fait communautaire mais la seule possibilité de leur ouvrir la compréhension de notre monde est de leur parler de ces choses qui ne sont pas simples dans une langue qu'ils comprennent. D'où la nécessité pour les modules de réunir les gens par compétence linguistique ou par langue commune et de leur parler dans leur langue. Si on ne fait pas ça, on retarde de plusieurs années la possibilité de leur expliquer des choses compliquées pour qu'ils puissent vraiment en profiter et les partager.

Point d'attention suivant: il est vraiment fondamental pour nous de différencier le besoin de français-langue étrangère et le besoin d'alphabétisation, qu'on appelle de l'«alpha-FLE». Certains primo-arrivants sont analphabètes et ont un besoin évident d'apprendre la langue mais ce n'est pas la même chose, ce ne sont pas les mêmes cours. Alors que d'autres dont déjà scolarisés, voire très scolarisés, dans un premier temps, on a eu tendance à les envoyer massivement dans des cours d'alphabétisation.

Pour votre information, on avait mené une petite enquête dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile et la répartition du niveau de scolarité des personnes dans ces centres était équivalente à celle de la Belgique. La plupart ont achevé l'enseignement secondaire et une bonne partie a des graduats ou des titres universitaires.

Le dernier point sur lequel je souhaite attirer votre attention est l'épineuse question des moyens. Mettre en place une politique d'accueil de primo-arrivants, ce n'est pas simplement mieux flécher ce qui existe déjà, c'est réellement mettre en place une politique particulière. Cela nécessite forcément des moyens importants. Ce qui a été fait à Bruxelles, par le dispositif BON, est un dispositif de qualité et ce serait très intéressant que vous ayez les échos des migrants qui suivent ce parcours. Ils ne tarissent pas d'éloges et de reconnaissance, ils disent que cela leur donne réellement des outils d'intégration.

Mais le coût de ce dispositif est vraiment important. Je comprends et je partage l'idée, à Bruxelles et en Wallonie, de monter des réseaux avec les acteurs qui existent déjà, en profitant des compétences qu'ils ont déjà. Je voudrais juste attirer à nouveau votre attention sur le fait que c'est quand même une politique spécifique, une mission déléguée de service public. Donc, il faut un contenu et un cahier des charges très précis. Tant mieux si les opérateurs qui existent et qui sont financés par ailleurs peuvent être les acteurs de cette politique mais cela nécessite pour nous qu'ils répondent à un cahier des charges précis.

M. le Président. – Merci, Madame.

Audition de Mme de Wergifosse, chargée des questions d'intégration de l'ASBL CIRE

M. le Président. – La parole est à Mme de Wergifosse.

Mme Nathalie de Wergifosse, Chargée des questions d'intégration de l'ASBL CIRE. – En guise de conclusion, je vais rappeler un certain nombre de choses qui ont été pointées précédemment. Effectivement, la première chose, c'est que les propositions que nous formulons sont largement inspirées de la dynamique qui est développée à Bruxelles par le bureau d'accueil BON, dans le cadre de la politique dite d'*inburgering*, que l'on pourrait traduire en français par citoyenneté. Nous plaillons pour que ce soit un accueil structuré et qui prenne la forme d'un parcours multidimensionnel. Cela veut dire qu'à partir du moment où une personne s'engage volontairement dans le dispositif, elle s'engage à suivre l'ensemble des éléments du dispositif et pas uniquement l'un ou l'autre aspect. Le passé a montré que pour les modules «citoyenneté», les personnes n'en saisissent pas directement toute l'utilité, leur objectif prioritaire étant d'apprendre la langue et d'avoir un emploi. Ce n'est qu'*a posteriori* qu'elles se rendent compte de toute la richesse des informations qui y ont été dispensées, et donc de son intérêt.

Pour nous, c'est très important que ce soit un parcours intégré : c'est un *package* et quand on s'y engage, on s'y engage intégralement. Cette idée de parcours multidimensionnel nous semblait importante d'une part pour toute la notion que l'idée de parcours peut procurer, d'autre part pour éviter l'errance. On constate, en effet, qu'à l'heure actuelle, bon nombre de personnes sont amenées à errer d'un service à l'autre en fonction des difficultés qu'elles rencontrent, des souhaits qu'elles formulent.

Il serait important, pour nous, que l'ensemble des activités développées dans le cadre de la politique d'accueil se fasse au sein d'un bureau d'accueil qui aurait la responsabilité de la mise en œuvre. Cet accueil serait multidimensionnel : Il y aurait un accompagnement individuel, un module «citoyenneté», un module «langues» en collaboration avec les opérateurs de promotion sociale et associatifs et un module «insertion socioprofessionnelle» en collaboration avec les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle.

Comme déjà souligné précédemment, pour nous, il serait important que les bureaux d'accueil soient sélectionnés sur base d'un cahier des charges précis, établissant le contenu des matières et du travail relatif aux différents volets du parcours (le nombre d'heures requis, le profil du personnel d'encadrement, *et caetera*). C'est également, selon nous, sur base de ce cahier des charges que les bureaux d'accueil sélectionnés pourraient établir des conventions de partenariat avec les opérateurs «langues» et «insertion socioprofessionnelle» avec une logique de sous-traitance de certains volets.

Toutefois, il est essentiel que ce soit le bureau d'accueil qui demeure responsable face aux pouvoirs publics de la qualité des prestations des formateurs et des sous-traitants éventuels.

Pour nous, il serait important que l'ensemble des activités se déroulent au même endroit. D'une part, parce que cela permettrait d'éviter les risques d'abandon dus aux déplacements des primo-arrivants. De l'autre parce que cela permettrait de faciliter un échange entre les différents formateurs et accompagnateurs, et permettrait donc un meilleur échange d'informations. Cette concentration des activités au même endroit permettrait *a priori* également au bureau d'accueil d'avoir une plus grande maîtrise de l'ensemble de processus.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'accueil, il serait important que les communes s'engagent. Ce que je vous dis ici est largement inspiré de ce qui se passe du côté néerlandophone, et vous retrouverez certaines choses dans l'exposé qu'Éric va vous faire juste après. Il est important pour nous que les communes s'engagent à informer systématiquement toutes les personnes qui correspondent au public visé et qui résident sur leur territoire. Il s'agit de les informer de l'existence du dispositif, de son contenu, et des modalités pratiques qui y sont liées à ce dispositif; et aussi de les encourager à s'inscrire dans le bureau d'accueil le plus proche de leur domicile.

Cet encouragement et cette information pourraient se faire par le biais d'un courrier nominatif signé par le bourgmestre et adressé à toute personne correspondant au public cible, mais également par voix orale lorsque les personnes se présentent dans les services communaux.

Dans ce cadre, il nous semble important qu'un organe de coordination soit créé afin de favoriser une étroite collaboration entre les différents bureaux d'accueil de la région et de rationaliser au mieux les moyens humains et financiers. Le rôle de cet organe de coordination serait d'une part d'être un lieu d'échange et de concertation entre les différents bureaux d'accueil de la région, et de l'autre de garantir l'homogénéité des pratiques, d'organiser les formations des accompagnateurs et celles des formateurs en citoyenneté. Enfin, il serait responsable de la diffusion de l'information concernant le parcours d'accueil.

Selon nous, il serait important également que les pouvoirs publics aient un rôle d'évaluateurs. Ils évalueraient l'action menée par les différents bureaux d'accueil dans la région sur base du cahier des charges auquel ces derniers auraient été préalablement soumis. Ils joueraient également un rôle de juge en cas de litiges éventuels entre les bureaux d'accueil et sous-traitants.

On a évoqué l'élément linguistique, à savoir que certaines activités devraient selon nous être menées dans une langue maîtrisée par le primo-arrivant. Face à une telle proposition se pose la question des moyens nécessaires à mettre en œuvre. Prenant cela en compte, la proposition que nous formulons est une spécialisation linguistique des accompagnateurs et des formateurs «citoyenneté», et dès lors un partage de ces formateurs entre les différents bureaux d'accueil. Ce seraient les eux qui se déplaceraient en fonction des langues maîtrisées par les primo-arrivants qui se présentent dans les bureaux d'accueil, dans une logique d'économie d'échelle. Gardons à l'esprit que l'élément linguistique est tout de même un élément tout à fait déterminant dans le processus d'apprentissage de la matière.

Pour ce qui concerne les objectifs, pour nous, qui devraient être assignés au module «citoyenneté», il s'agit bien entendu d'informer les personnes sur un certain nombre de sujets concrets par rapport aux démarches à accomplir, aux conseils, aux adresses. Cela concernerait des questions relatives au statut de séjour, au logement, à l'enseignement, à la santé, à l'emploi, à la sécurité sociale, aux impôts, aux assurances, à la vie quotidienne, et enfin aux institutions. Mais c'est également pour nous très important de permettre aux personnes de mieux appréhender les cadres de références, les dynamiques et les enjeux actuels de la société dans laquelle ils vivent désormais, afin de mieux comprendre leur environnement et leur nouveau contexte de vie. Et cela passe par le rappel d'un certain nombre d'éléments liés à l'histoire qui permet d'illustrer l'évolution qu'a connue la société belge jusqu'à ce jour. A titre illustratif, je citerais l'histoire du droit de vote, l'histoire de la sécurité sociale, les rapports église-état, l'évolution du statut de la femme et de la famille, l'histoire du clivage francophone-néerlandophone, l'histoire de l'immigration, de l'émigration.

En bref, tous ces éléments qui permettent de montrer que la Belgique telle qu'ils la découvrent au moment de leur arrivée n'a pas toujours comme elle est, qu'elle est le fruit d'une évolution et, dans certains cas, d'une lutte.

Enfin, le troisième objectif, pour nous, qui devrait être poursuivi dans le cadre du module «citoyenneté» serait d'aborder la question de l'identité en migration, donc de faire appel à la dynamique interculturelle. Cela impliquerait d'amener les personnes à se décentrer, à prendre distance par rapport à elles-mêmes pour porter un regard plus distant sur le monde d'où elles viennent. Il s'agit de prendre conscience qu'elles sont le fruit d'une culture, au même titre que chaque individu l'est, et de développer une réflexion personnelle et critique par rapport à la dynamique qui a été la leur jusqu'à présent et au processus migratoire. Tout l'enjeu est de ne pas

trahir qui l'on est, mais de ne pas non plus se mettre à la marge de la société dans laquelle on vit désormais. Pour nous, c'est véritablement cet élément-là qui doit être travaillé à l'occasion de ces modules «citoyenneté»: permettre aux personnes de prendre conscience que, comme tout individu, elles sont le fruit d'un processus culturel mais que, quand on grandit dans ce processus, on n'en a pas nécessairement conscience. Elles peuvent passer d'un sujet immergé dans la culture à un sujet émergé, et voir comment il est possible, sans se trahir, de concilier la culture d'origine avec le nouvel environnement qui est dorénavant le leur.

Pour ce qui concerne les cours de français, il est important pour nous que ces cours et que le niveau visé soit suffisamment conséquent pour que cela représente un plus réel pour les personnes. Dès lors, pour nous, il faudrait que le dispositif vise au minimum à ce que les personnes puissent atteindre un niveau A2 — cadre européen de référence en langue —, qui est généralement décrit comme étant à un niveau de survie. Bien entendu, l'objectif visé au travers des niveaux est directement lié à l'objectif poursuivi par les personnes individuellement: est-ce que je souhaite pouvoir suivre la scolarité de mon enfant? Est-ce que je souhaite trouver un travail? Si oui, dans quel secteur d'activité? Est-ce un travail plutôt manutentionnaire? Est-ce un travail de bureau, qui nécessite une connaissance plus approfondie de la langue? Pour nous, il faudrait au minimum le niveau A2 voire, pour le contexte professionnel, le niveau B1, qui est appelé niveau-seuil en cadre européen de référence en langue. Pour le public qui relève du français comme langue étrangère, et non pas de l'alphabétisation, — c'est-à-dire un public qui est scolarisé au minimum au-delà du certificat d'étude de base —, on considère que, pour atteindre le niveau 2, on pourrait envisager, entre 240 et 320 heures de cours. Pour ce qui concerne le niveau B1, le niveau-seuil, on pourrait imaginer entre 400 et 560 heures de cours en fonction du niveau de scolarité.

Par ailleurs, j'ai omis de vous dire que, pour nous, le module «citoyenneté» devrait comporter environ 90 heures de cours.

Je terminerai par le module d'orientation professionnelle. Ce serait l'occasion de faire des choses mais, pour qui connaît le monde de l'orientation socio-professionnelle, ce ne sont pas des grandes trouvailles. Elles font partie du panel du parcours:

- le bilan de compétence professionnelle, avec toute la question de la transposition des compétences acquises dans le pays d'origine ;
- la détermination du type de projet professionnel ;
- la sensibilité aux techniques de recherche d'emploi et aux codes en vigueur dans le monde professionnel, ce qui est quand même un des éléments importants dans la question ;
- aux méthodes et procédés de travail en Belgique, avec l'amorce éventuelle d'une procédure d'équivalence du diplôme. Ceci se ferait en étroite collaboration avec le dispositif qui existe déjà en la matière en matière d'insertion socio-professionnelle.

Je terminerai en disant combien il est important de garder à l'esprit que la question de l'après est très importante et intervient énormément dans la motivation des personnes à suivre ou non le parcours. La question à laquelle il faut pouvoir répondre positivement est: quel avantage ce parcours va-t-il m'offrir? Qu'est-ce que j'ai comme chance supplémentaire par rapport au dispositif qui existe à l'heure actuelle? Qu'est-ce que j'ai comme chance supplémentaire de pouvoir réellement intégrer une formation, c'est-à-dire passer le cap de la sélection des candidats? Cela renvoie aussi à la question de la maîtrise linguistique. Il faut véritablement que tous les paramètres du parcours aient une cohérence. Si on souhaite que les gens puissent intégrer une formation, il faut que leur niveau de français au terme du parcours soit suffisamment élevé pour pouvoir leur permettre de passer le cap de la sélection, puis de pouvoir intégrer la formation.

M. le Président. – La parole est à Mme Mawet.

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE. – Dans la dernière minute qui nous est impartie, je me permets de revenir sur un aspect. Mme de Wergifosse parlait d'un incitant. Je ne résiste pas à aborder avec vous cette question — très polémique pour les francophones — de l'obligation. En Flandre, il y a une obligation à suivre ce parcours, mais pas à Bruxelles. Je voudrais juste réfléchir deux secondes avec vous.

Au CIRE, on pense — cela a l'air un peu provocateur — que l'obligation, même si elle n'est pas à l'ordre du jour, peut être une exigence positive qui tire vers le haut. On pense à l'obligation scolaire, à l'obligation de voter. Si obligation il devait y avoir, en tout cas, elle ne devrait évidemment pas porter sur le fait de devenir un bon citoyen qui se comporte comme ceci, qui pense comme cela... Il s'agit de se rendre compte de l'intérêt: beaucoup de migrants, qui ne l'auraient pas fait spontanément, entrent dans le dispositif, puis disent: «C'est formidable». Ils disent aux autres: «C'est formidable, cela m'a apporté plein de choses».

Un problème auquel on va devoir faire face côté bruxellois francophone comme wallon : si vous mettez en place une politique d'accueil, beaucoup de gens pensent qu'ils n'en ont pas besoin, parce qu'il y a le voisin, le fils, l'oncle, l'ami de la communauté. La question de comment on accroche les gens, comment on les fait se rendre compte que c'est important et que cela va vraiment leur donner des outils pour leur intégration et leur autonomie, est une vraie question.

Une des façons dont on peut dépasser ces difficultés côté bruxellois est de raccorder cela via les CPAS. Le CPAS de Schaerbeek a fait de très belles expériences : l'obligation a simplement porté sur le fait de venir s'informer. Après, la présidente a totalement joué le jeu en disant : « *Aucune sanction possible, les gens prennent ou ne prennent pas.* » Mais ils étaient obligés de venir s'informer. Du coup, toute une série de personnes aidées par le CPAS se sont embarquées dans ce parcours. De nouveau, il y a une évaluation extrêmement positive de ce que cela leur aura appris, de ce que cela leur aura ouvert comme horizon.

Audition de M. de Jonge, Directeur de BON

M. le Président. – La parole est à M. de Jonge.

M. Eric de Jonge, Directeur de BON. – Tout d'abord, un grand merci pour m'avoir invité. Beaucoup de choses sont différentes, entre Bruxelles et la Flandre.

Je m'occupe depuis onze ans de ce travail-là. Je suis Bruxellois. Je me considère en premier lieu Bruxellois et pas Flamand. Je travaille sur un problème de société bruxellois avec des moyens flamands. Je serai très content le jour où les moyens francophones suivront. Mais c'est une autre question, on n'en parlera pas ici.

J'ai une présentation d'environ 25 diapositives. Je peux aller un peu plus vite, vous m'arrêtez quand vous voulez.

Je vais surtout raconter une histoire pratique, quelle est la réalité dans notre organisation. Je vais accentuer quelques éléments qui, selon moi, sont importants si on travaille dans un bureau d'accueil.

Tout d'abord, la mission de BON : BON accompagne les personnes d'origine étrangère vers une citoyenneté à part entière, naturellement sur la Région bruxelloise. Au total, il y a 78 employés, c'est une grosse boîte . Il y a 22 nationalités différentes, car on a beaucoup investi dans des gens qui parlent des autres langues.

La mission de BION, en tant que bureau d'accueil bruxellois, est définie par le décret sur l'intégration civique flamande de 2003. Je vous rappelle qu'en 2000, c'est sous l'initiative de Groen qu'a été mis en place la phase expérimentale. La mise en œuvre concrètement date du 1er avril 2004 — et ce n'est pas un poisson d'avril ! Cela fait environ huit ans que l'on travaille sur cette politique.

Nous sommes subventionnés majoritairement par la Communauté flamande, par le Gouvernement flamand, mais nous recevons aussi des subsides de la Région bruxelloise.

Concernant l'organigramme, il y a trois comités de direction. Trois cellules sont très importantes dans notre fonctionnement à Bruxelles. La première n'existait pas en Flandre, c'est la sensibilisation et la communication : c'est l'équipe qui va rechercher les gens pour suivre les cours chez nous, qui fait la promo. Je l'appelle « l'équipe de vente ». Ensuite, vient — essentiel dans un bureau d'accueil — l'accompagnement personnel et la réception : il s'agit des accompagnateurs qui suivent les gens tout au long de leur trajet. Puis il y a l'équipe orientation sociale, qui organise les cours d'orientation sociale. Pour les cours de langue, nous faisons appel aux organisations subventionnées pour cela.

Concernant les objectifs des participants :

- tout d'abord, la compréhension de sa propre situation ;
- ensuite, rassembler et traiter les informations ;
- faire des choix ;
- résoudre des problèmes ;
- communiquer sa situation ;
- pratiquer l'auto-évaluation et l'auto-gestion ;
- l'ouverture à la diversité ;

- s'ouvrir à la citoyenneté active. On soutient les gens à prendre des activités en tant que volontaire, afin de vraiment participer à la citoyenneté.

Au sujet de l'intégration civique à Bruxelles, il n'y a pas d'obligation. Il faut dire que l'obligation, en Flandre, ne concerne pas tout le monde, c'est surtout pour les gens qui viennent grâce au regroupement familial. L'idée de base était de toucher les femmes isolées au sein de quelques communautés.

En toute honnêteté, l'obligation a des choses positives. Personnellement — mais ce n'est qu'un point de vue philosophique —, si quelqu'un m'oblige à faire quelque chose, je refuse de le faire. Quand on me dit: «obligation à Bruxelles», je ne suis pas pour, mais je vois bien les effets positifs en Flandre: on touche 20 à 30% de gens en plus.

Il faut dire aussi que si l'on oblige des gens à faire des choses ou si l'on a un dispositif à leur proposer, il faut aussi avoir les moyens de suivre tout le monde. Ce sont les deux revers de la médaille. Vous m'entendez dire: «Oui à l'obligation mais il faut toujours prendre en considération les choses positives d'une obligation».

Les communes bruxelloises ne transmettent pas les données du contact de primo-arrivants, ce qui est par contre le cas en Flandre. On a dû s'organiser avant au sein de nos services. En Flandre, les bureaux d'accueil reçoivent par bases de données les coordonnées des gens, c'est plus facile pour travailler. Les communes ont aussi un rôle à jouer dans cette politique en Flandre. Il y a un enjeu général entre les différents acteurs.

Il faut dire que les communes de Molenbeek-St-Jean et de Schaerbeek participent activement. À Schaerbeek, cela a déjà été mentionné et à Molenbeek-St-Jean, c'est Philippe Moureau lui-même qui invite une ou deux fois par an les nouveaux citoyens de son territoire à venir nous visiter. Il invite les nouveaux molenbeekois à venir voir chez BON si nos services ne peuvent pas les aider.

Sur une base annuelle, on poste 2 000 enveloppes sur le territoire de la commune de Schaerbeek et il y a entre 150 et 200 personnes qui suivent les cours.

BON est aussi le seul bureau d'accueil néerlandophone sur la région bruxelloise. Si on compare et c'est la base de l'étude qu'a faite Nathalie, il y a environ 80 organisations francophones actives dans le même champ large de l'intégration civique.

Le public cible, ce sont les primo-arrivants majeurs et mineurs; cela doit être des gens qui ont en vue de séjourner pour une longue durée en Belgique. La personne doit avoir la nationalité étrangère.

Au niveau des statuts, on retrouve des personnes régularisées, demandeurs d'asile en procédure depuis au moins 4 mois, réfugiés reconnus, les victimes des trafics humains, regroupement familial, étudiants ressortissants de l'Union européenne et certaines catégories de travailleurs immigrés.

En toute honnêteté, à Bruxelles, on travaille surtout avec des gens issus du regroupement familial et demandeurs d'asile. Il y a aussi des régularisés et des réfugiés reconnus, mais c'est surtout ces deux groupes. Il faut dire que notre siège social se trouve de l'autre côté du canal face au Petit Château, cela explique aussi pourquoi on a beaucoup de demandeurs d'asile dans notre service.

Pour les mineurs d'âge, il s'agit surtout de faire une orientation vers les écoles.

Les chiffres de 2010 montrent qu'il y a 117 nationalités, surtout le Maroc et la Guinée. Pourquoi la Guinée? Parce qu'on est la seule organisation à Bruxelles, avec le Centre social protestant, qui organise dans la langue des Peuls. C'est une langue peu répandue dans des services sociaux, raison pour laquelle on a beaucoup de guinéens.

On travaille surtout avec des jeunes gens — 60% ont moins de 36 ans — au total 2260 inscriptions et j'ai repris les chiffres de ce matin pour l'année 2011: 2365 inscriptions, soit une augmentation d'un peu plus de 100 personnes.

La plupart des participants en 2010 a signé un contrat. On a réalisé un effort très important en 2010 pour augmenter les contrats, on avait réalisé une hausse de 30%. Cette année, ça s'est un peu stabilisé, on s'est arrêté à 2126 contrats.

Un total de 1500 personnes commencent les cours d'orientation et un peu plus de 90% participent régulièrement à ces cours. Je reviendrai plus tard sur les cours.

En quoi consiste le trajet d'un participant? D'abord, il y a l'accueil, l'inscription, l'orientation sociale — ce sont les cours que l'on organise nous-mêmes, les cours de néerlandais de base — un accompagnement individuel qui est la chose clé de tout le trajet. Vient ensuite l'orientation ou projet de vie et la participation sociale. La durée maximale d'un trajet chez nous est d'environ un an. C'est gratuit et ce n'est pas obligatoire.

Autre avantage du trajet pour les gens qui ont peu de moyens, c'est dans la langue du contact du participant ou une langue de contact. Ce qui est très important pour nous, c'est que les informations diffusées soient bien captées.

L'accompagnement personnel est l'élément-clé, c'est ce qui fait réussir les gens dans leur trajet. À la fin, le participant obtient ainsi un certificat d'intégration civique. Il faut dire que la notion civile de ce certificat est encore un projet à suivre; si ce document avait vraiment une valeur dans notre société, cela apporterait aussi des bénéfices à ce niveau-là.

On aide aussi les gens à la recherche de gardes d'enfants, remboursements partiels des frais de transport et des frais de garde pour les enfants afin d'aider ces gens à suivre ce trajet.

Comment atteindre les publics cibles? Par le biais du recrutement actif avec les partenaires: Actiris, VDAB, mais aussi les CPAS. On organise aussi des campagnes et vous voyez qu'on a une petite caravane avec laquelle on va sur les marchés bruxellois. On y propose les services aux gens en expliquant ce que nous faisons. Il y a aussi, naturellement, le travail en réseau. On fait cela en collaboration avec la maison du néerlandais qui est l'organisation qui oriente les gens qui veulent apprendre le néerlandais à Bruxelles.

En ce qui concerne l'inscription chez BON: tout d'abord, on introduit les gens, on les inscrit et on leur fait passer des tests d'aptitude communicative. C'est un test sans lettre, avec des petits symboles. Par ce test-là, on peut voir si la personne est un étudiant rapide ou lent. Sur base de cela, on va orienter les gens, on va les mettre dans des groupes de néerlandais. Je suppose qu'on fait cela aussi du côté francophone.

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE. — Outre le laboratoire de langues, il y a les capacités d'apprendre.

M. Jonge, Directeur de BON. — Dans le trajet, on définit, naturellement, dans quelle langue la personne veut suivre les cours d'orientation. Si la personne travaille, on peut proposer des cours du soir.

En 2010, neuf collaborateurs ont travaillé dans les trois antennes de BON pour réaliser 2 260 inscriptions.

Au niveau de l'orientation sociale, ce sont les cours qu'on organise nous-mêmes. C'est un cours interactif dans la langue de contact. Les informations qu'on passe par ces cours sont justes et correctes. C'est très important parce que dans beaucoup de comités, il y a des rumeurs qui courent et c'est surtout cela qu'il faut casser. Il faut donner de bonnes informations.

Il y a une douzaine de thèmes sur lesquels on travaille: la Belgique, le logement, le travail, mais aussi les soins de santé, les temps libres, la sécurité sociale, et cætera. Sur base annuelle, on organise ainsi une centaine de cours. En 2012, on va passer à 140 cours pour suivre la demande qui est en train de grandir.

L'orientation sociale dure environ 6 semaines, voire 4 semaines dans un processus un peu concentré. Ce sera au rythme de cinq demi-journées par semaine. Il y a des cours du jour et du soir et il y a un démarrage régulier. On a réalisé, dans l'année 2010, six à sept démarrages de cours et on va passer à neuf en 2012.

La méthode est un apprentissage coopératif dans un environnement multiculturel. C'est surtout l'idée que l'on travaille avec des majeurs, on travaille dans le débat sur le cadre de référence et on commence à discuter sur cette base.

Le programme a été adapté pour les gens immigrés de longue date qui sont déjà depuis plus longtemps mais qui en ont besoin. Exemple: la femme isolée, il y a aussi des hommes. Il y a aussi un programme adapté pour les analphabètes où on travaille surtout avec des photos. Il y a beaucoup de visites, facteur très important, dans la langue de contact. Cela a déjà été mentionné quelques fois ici, j'ai fait la liste de toutes les langues de

contact. Un total de 40% des cours à Bruxelles est organisé en français, 30% en arabe et le reste en anglais, turc, perse, poulard, tibétain, polonais et, une fois par année, on fait aussi les cours en néerlandais. Ce sont pour les gens qui parlent une langue dans laquelle on ne peut pas organiser une offre. On leur demande d'abord d'apprendre le néerlandais et par après de suivre le cours d'orientation sociale.

Depuis l'année dernière, il y a un test d'exemption. Si la personne qui passe les tests dit ne pas avoir besoin de ce cours d'orientation sociale, elle est en exemptée. C'est assez nouveau et on organise les tests pour le Brabant flamand et la Province du Limbourg. Le test dure environ une heure, ce n'est pas un test cognitif, c'est vraiment quelque chose de très réaliste.

Le cours de néerlandais de base s'organise en collaboration avec les centres d'éducation pour les adultes et avec le centre d'enseignement de base qui oriente les gens. C'est le centre reconnu par le Parlement flamand pour organiser des cours en français, en néerlandais.

Concernant l'accompagnement individuel, je n'arrête pas de dire que c'est la clé du succès de notre projet. Pourquoi? C'est un accompagnement individuel durant tout le trajet. Il faut construire des aptitudes avec les gens et le but final, pour nous, est que la personne soit autonome au maximum. On crée vraiment ce qu'on appelle, en anglais, un «*empowerment*». Si une personne a un problème, nous, on ne va pas résoudre ce problème pour lui, on va l'aider à résoudre son problème.

Dans l'accompagnement individuel, on aide aussi à l'équivalence des diplômes. On a été reconnu par le Gouvernement flamand comme centre qui peut aider les gens à obtenir l'équivalence de diplôme.

Donc, 22 accompagnateurs, 1 550 trajets, entre 80 et 100 personnes sont suivies.

Au sujet de l'orientation au projet de vie, au sein des accompagnements, ce sont les perspectives professionnelles qui sont les plus importantes. En effet, la plupart veulent travailler, c'est logique.

On démarre et on soutient ce processus de réflexion sur l'avenir. On va établir un bilan de la situation actuelle, puis voir à quoi la personne veut arriver et ensuite, les suivre pas à pas. Ce sont des entretiens individuels qui aident le participant à mettre en forme son idée afin de savoir où il veut en arriver. L'objectif est de vraiment établir un plan de trajet.

L'orientation au projet de vie, surtout au niveau du professionnel, est impossible sans travailler avec les partenaires reconnus dans la Région bruxelloise et il y en a beaucoup. Il y a, tout d'abord, Actiris que vous connaissez certainement, toutes les petites organisations autour du VDAB, Syntra qui est l'organisation pour les personnes qui souhaitent devenir entrepreneur, on voit aussi un nouveau partenaire au niveau de l'éducation.

Pour les participants sociaux, il faut surtout retenir qu'on veut aider les gens à faire le premier pas. Parfois, c'est par le bénévolat, mais c'est aussi par des activités sportives, culturelles, et cætera.

Les antennes se situent rue de l'Avenir à Molenbeek-St-Jean. On a aussi une succursale dans le même bâtiment, rue Philippe Champagne et une succursale à Schaerbeek, Place Collignon.

M. le Président. – «Place Collignon», chez nous, ça signifie beaucoup de choses aussi.

(Rires)

M. Eric de Jonge, Directeur de BON. – Je ne sais pas.

M. le Président. – C'est le nom de l'ancien président du parlement.

M. Eric de Jonge, Directeur de BON. – Ce sont surtout les partenaires avec lesquels on travaille qui ont été mentionnés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – Merci pour cet exposé très concret. Nous avons, maintenant, une vision très concrète de vos actions.

Échange de vues

M. le Président. – Nous allons d'abord entendre les parlementaires qui désirent poser des questions.

La parole est à M. Kilic.

M. Serdar Kilic (PS). – Monsieur le Président, dans un premier temps, je tiens à remercier, au nom du Groupe socialiste, les trois intervenants pour la qualité de leurs interventions.

Effectivement, l'accueil des primo-arrivants et, surtout, l'intégration des personnes d'origine étrangères est un sujet intéressant, important, passionnant mais, surtout, très complexe.

Quelle est la meilleure méthode pour un accueil efficace des primo-arrivants pour arriver à une vraie intégration de ceux-ci?

On constate qu'il y a des personnes qui vivent sur notre territoire en Wallonie depuis plus de 30 ans, sans parler le français, sans comprendre la logique de fonctionnement des principes de la citoyenneté, comme vous l'avez dit, de nos institutions, surtout sans pouvoir bénéficier des droits qui leurs sont, en principe, acquis.

La Wallonie a toujours été une terre d'accueil et c'est tout à son honneur. Elle a toujours fait montre de proactivité en matière d'accueil et de développement, de politique favorisant l'intégration. Parmi les nombreuses initiatives, je citerai le décret de 1996, Mme la Ministre peut en dire beaucoup plus que moi, les appels à projets tels que les initiatives locales, les plans de cohésion sociale, le développement des centres régionaux d'intégration dont j'ai l'honneur de présider celui de Charleroi. Là aussi, elle a su sans cesse s'adapter au paysage changeant et au profil changeant des primo-arrivants sur lequel, Madame Mawet, vous avez insisté.

C'est là qu'arrive une des grosses difficultés. Effectivement, on parle de demandeurs d'asile, de réfugiés, de personnes issues du regroupement familial, d'étudiants, de personnes venant de la migration économique. Il y a autant de profils différents. Il faut s'adapter aux attentes et voire même, les anticiper. C'est un peu, pour moi, la proactivité wallonne par rapport à ce public hétérogène.

Si nous voulons mener une politique efficace en matière d'intégration notamment, vous parliez des langues. C'est la question que je me pose aussi. Quand je vois sur un site internet où l'on diffuse une information très importante, celle-ci est là pour qu'elle soit acquise, comprise. Si elle est en anglais, en français, en néerlandais ou dans une autre langue — en espagnol -, cela passe. Malheureusement, c'est un constat, il y aura des préjugés si cette information est en arabe, en turc, en russe ou peut-être en albanais. C'est une réflexion à avoir à un moment donné. Comment surmonter ces préjugés non fondés et éviter toujours le risque de se retrouver dans le communautaire? Je trouve cela totalement absurde.

Le constat qui nous vient du terrain, c'est qu'il y a une multitude d'outils destinés à faciliter le quotidien des primo-arrivants et des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cependant, une meilleure coordination — vous avez parlé de rationalisation — nous permettra d'augmenter les chances de réussite. Nous avons la panoplie d'instruments qui jouent un rôle important et qui ont démontré leur efficacité mais, à un moment donné, ce travail en commun, c'est cela que nous menons à notre niveau: des expériences par rapport au parcours d'intégration aussi. C'est une réflexion avec les villes et communes qui nous entourent, avec les syndicats, les structures d'intégration et nous essayons de comprendre le rôle que pourrait jouer chacune de ces structures qui fait partie de notre petit groupe de travail à notre niveau. Quel est le statut de chacun? Comment un centre régional peut-il collaborer avec une ville ou commune? À quelles informations peut avoir accès une structure, une association qui a un agrément, qui veut collaborer dans une structure de parcours d'accueil des primo-arrivants? Quelles informations et quels rôles et surtout quelle légitimité pourrait-elle avoir? Telles sont les questions qu'on se pose et les difficultés que nous constatons.

À ce sujet, comme vous l'avez dit, l'accord intergouvernemental des entités fédérées du mois de mai définissant le cadre d'un parcours d'accueil pour les personnes étrangères et d'origines étrangères a été très bien accueilli. Je pense que, là, la Wallonie a toujours pu s'adapter. On passe vraiment à la vitesse supérieure, à savoir le parcours d'intégration.

Vous parliez d'un bureau d'accueil. Il y a une série de structures qui existent. Faut-il, par rapport à vos analyses en Wallonie, créer une structure en plus? Finalement, l'idée de rationaliser ce qui existe n'est-il peut-être pas plus efficace?

J'aimerais aussi vous parler de l'observatoire de l'intégration. On n'en a pas un, mais nous avons les plans locaux d'intégration. Nous avons une commission, au sein du SPW qui travaille pratiquement comme un observatoire de l'intégration. Je vous parle aussi de l'obligation. Quand on dit «obligations», il y a aussi «sanctions». Pourriez-vous aussi développer l'aspect «sanctions» par rapport à l'obligation d'adhérer à ce parcours d'intégration ?

À ce stade-ci, je me limiterai à cela, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Écolo). – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier Mmes Mawet, de Wergifosse et M. de Jonge pour leur présence ici, aujourd'hui, pour pouvoir nourrir notre réflexion par rapport à la mise en place d'un parcours d'accueil pour primo-arrivants en Wallonie.

On le sait, c'est un point qui est indiqué dans la DPR. Le gouvernement s'engage à mettre en place un tel parcours. On en a discuté, ici, en commission en questionnant la ministre. Je sais que d'autres collègues ont déjà formulé des propositions, des interpellations également sur ce sujet. Je trouvais important de pouvoir vous auditionner aujourd'hui pour apporter votre savoir-faire par rapport à ce débat, par rapport à ce qui se fait également en dehors de la Wallonie.

On sait aussi qu'au Danemark ou aux Pays-Bas, ce sont des parcours qui existent et, dans notre pays, il y a de tels parcours qui existent. Il ne s'agirait pas de voir réinventer la roue en Wallonie mais de pouvoir profiter de ces expériences pour ne pas partir de rien.

On ne part pas de rien. Des initiatives existent en Wallonie et sur lesquelles il faut pouvoir s'appuyer mais il faut que ce parcours puisse avoir le mérite d'apporter une plus-value à ce qui existe, de pouvoir mieux coordonner, éviter les doublons et pouvoir compléter ce qui manque et pouvoir avoir un parcours entier — un *pack* -.

Des difficultés apparaissent quand on choisit à la carte de solliciter une association pour une aide particulière et de passer à côté de beaucoup d'autres aides qui peuvent être méconnues. Ce n'est pas une aide qui pourra répondre aux besoins alors que, dans les faits, cela pourrait être le cas. L'importance de suivre l'entièreté d'un processus pour une intégration optimale est importante. C'est ce parcours d'intégration qui ne doit pas être vu comme un parcours d'assimilation ou de formatage mais comme quelque chose qui donne de l'autonomie, qui émancipe et qui permet de pouvoir se prendre en mains et d'être beaucoup plus indépendant par rapport au monde dans lequel les primo-arrivants peuvent vivre.

L'indépendance, c'est aussi la connaissance de la langue. On parle aussi de l'importance de la connaissance de la langue et d'un autre côté, de l'importance de faire le premier pas dans la langue de l'arrivant. Parfois, on peut y voir une contradiction. Je le vois plutôt comme une progression qui permet justement d'aller plus vite dans son intégration. Si l'on doit attendre de connaître la langue avant de pouvoir avoir les clés de la société, c'est peut-être partir avec un coup de retard dans son intégration dans le pays. Je suis assez sensible quand vous insistez sur le fait que le début du parcours doit pouvoir se faire dans la langue natale ou, en tout cas, dans une langue connue de la personne.

Il y a toujours la question des moyens. Je voudrais vous entendre aussi, Monsieur de Jonge, sur le surcoût que cela peut engendrer. Est-ce un surcoût pelliculaire ou un surcoût important de pouvoir organiser ces premiers modules dans la langue de l'arrivant ou en français ? C'est une question bien précise que je vous adresse.

Par rapport, vous en avez aussi parlé, à un accompagnement individuel, je pense que c'est quelque chose d'assez fondamental. C'est une notion fondamentale qui peut être prise dans un parcours. Est-on accompagné dans son parcours ou le fait-on de manière autonome afin d'aller chercher ces différents modules soi-même ? Le fait-on dans un lieu centralisé ou le fait-on de manière décentralisée afin de faire un parcours encore beaucoup plus physique ?

Je voulais vous poser la question de l'obligation de libre foi mais je ne vais pas la reposer, je pense que l'on vous a largement entendu sur le sujet.

J'ai entendu qu'une étude faite par la KUL et l'Université d'Anvers soulignait que le fait de centraliser les activités dans un même lieu réduisait les risques d'abandon. Partagez-vous ce point de vue ou avez-vous des expériences qui permettent de penser que ce n'est pas nécessairement le cas?

Cela fait déjà pas mal de questions. Les documents que vous nous avez remis sont assez exhaustifs. Ce sont des documents sur lesquels on pourra s'appuyer pour nos réflexions futures. Je voudrais à nouveau vous remercier pour les réflexions intéressantes que vous avez partagées avec nous.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je remercie bien évidemment les différents intervenants pour leurs exposés respectifs.

J'ai quelques questions de base à poser. Vous m'excuserez si j'aborde des points qui ont déjà été abordés au sein de cette commission, par l'intermédiaire de questions et de réponses à Mme la Ministre.

Peut-on avoir une idée de ce que constitue le nombre de personnes cibles en Région wallonne? On a quelques chiffres au niveau bruxellois, je pense qu'ils sont intéressants. On a pu accueillir plus de 2000 personnes en 2010, je crois que ce sont les chiffres de référence que M. de Jonge nous a apportés. A-t-on une idée de ce que sont les chiffres sur le territoire wallon? Si on a un nombre de personnes accueillies, peut-on savoir quel serait le nombre de personnes que constitue le public cible que l'on veut viser? On semble définir ce public cible, on dit qu'il vaut mieux éviter les demandeurs d'asile, les personnes qui sont sur le territoire depuis plus de trois ans, et celles qui ont un titre de séjour. Du moins, c'est ce que je relève de vos considérations sur la note, mais il faut que vous me précisiez à nouveau la constitution exacte de ce public cible.

Par rapport à la note que vous commentez, il aurait peut-être été plus facile de l'avoir au préalable, avant les commentaires. Cela aurait pu être plus constructif pour notre travail.

Ceci étant dit, j'ai entendu certaines affirmations, notamment sur l'obligation de venir s'informer. Quel est le mécanisme qui pourrait être mis en place pour cela? J'aimerais avoir l'interprétation des uns et des autres, et peut-être de Mme la Ministre, par rapport à cela.

Je souhaiterais aussi avoir un avis par rapport au rôle que pourraient jouer les communes. On parle du bourgmestre, qui pourrait adresser un courrier. On a aussi évoqué le rôle des présidents de CPAS. J'aimerais avoir le sentiment de Mme la Ministre par rapport à cela.

Sur les demandeurs d'asile, n'estimez-vous pas que, parfois, les procédures sont longues, même si elles le sont peut-être moins par le passé? Ne pensez-vous pas que le temps qui passe pour eux, en tout cas celles et ceux qui auront le bénéfice d'obtenir un titre de séjour par la suite, n'est pas un temps irrémédiablement perdu dans leur intégration? J'aimerais avoir votre sentiment par rapport à cela. On connaît le rôle que les autorités locales peuvent jouer par rapport à ces candidats à l'asile politique. On sait que les enfants sont généralement directement intégrés dans une école. Un travail est déjà fourni pour ces enfants, mais pas pour leurs parents. On connaît la faculté des enfants à pouvoir, en immersion complète, posséder rapidement les rudiments d'une langue, voire plus, très vite. Par suite, il y a parfois un décalage entre certains membres d'une même famille, les enfants étant orientés vers une école et ayant une vie sociale, alors que les parents ne comprennent pas ce que leurs enfants vont faire à l'école, ni en quoi consiste l'enseignement qui leur est dispensé.

Puisque ce commentaire est celui d'une note et que, dans cette note, il y a des propositions, ou en tout cas une certaine volonté, j'aimerais que Mme la Ministre puisse nous parler un peu plus de ce qu'est ce véritable parcours d'accueil, et de l'insertion que nous pourrions voir les primo-arrivants effectuer. Qu'en est-il exactement? Cela veut-il dire que l'on constituerait une cellule supplémentaire pour ce parcours d'insertion, ou y aurait-il un renforcement de ce qui existe déjà? Une coordination éventuelle entre les différents intervenants serait-elle à imaginer sous l'égide de la Wallonie? J'aimerais que Mme la Ministre puisse évoquer son point de vue par rapport à ce sujet.

J'aimerais aussi savoir si, au niveau notamment du CIRE, il y a un travail direct avec l'enseignement de promotion sociale. Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus sur les relations entre les uns et les autres. Vous l'avez très bien dit, on sait que l'alphabétisation ou la remédiation, ou encore l'apprentissage d'une langue que l'on ne connaît pas via le travail effectué par les différents intervenants est souvent fondamentalement

différent. J'ai déjà pu vivre des expériences locales : on voit des primo-arrivants rangés dans le même groupe que des personnes qui ont besoin de cette alphabétisation, et ce n'est pas nécessairement heureux. Vous l'avez évoqué. Que peut-on éventuellement mettre sur pied par rapport à cela? Que peut-on améliorer?

Voilà, Monsieur le Président, les quelques questions que je voulais poser. J'aurais vraiment aimé avoir cette note qui a servi de base à pas mal de réflexion aujourd'hui.

M. le Président. – Nous vous avons bien entendu. Mme la Ministre aura la parole après le premier tour de table et les premières réactions des personnes auditionnées.

La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – C'est un grand privilège de prendre la parole en quatrième position, je peux essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Beaucoup de choses intéressantes et intelligentes ont été dites.

D'abord, un grand merci pour vos interventions, parlantes et très concrètes, comme d'habitude.

Je vais revenir sur quelques éléments, une courte introduction, trois petites réflexions, trois questions plus ou moins concrètes, faute de quoi je vais répéter.

Merci pour la façon dynamique dont vous avez présenté les choses, également dans la perspective de bien viser la citoyenneté active. On a beaucoup insisté sur l'accompagnement individualisé, dans le sens d'aide à la construction d'un projet de vie, de projet de participation à la vie collective. Je pense qu'on ne se lassera jamais de dire toute l'importance qu'il y a à présenter les choses sous ce biais positif et constructif. Même politiquement, au sens noble du terme, nous avons tous intérêt à présenter les choses sous cet angle-là.

Dans ce sens, on a beaucoup parlé — ainsi, j'aurai évacué le sujet, même s'il est probablement un des plus essentiels — de l'apprentissage du français comme langue étrangère. On sait, en d'autres lieux, combien il est difficile de recruter des professeurs de français en langue étrangère et combien il y a un écart entre l'objectif d'apprendre les bases de la langue et le fait d'avoir la première approche dans la langue d'origine. Mais ce n'est pas contradictoire, comme l'a bien défendu M. Daele. Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un puis l'autre, l'un avec l'autre. Lorsqu'on parle de moyens nécessaires, c'est certainement un des endroits où il manque concrètement des moyens. Encore faut-il trouver les personnes qui puissent prendre en charge cet apprentissage. C'était pour l'introduction rapide.

Ensuite, on a beaucoup parlé de la nécessité d'articuler le travail entre les pouvoirs publics et le secteur associatif au sens très large, et cela dans le parfait respect de la charte associative à laquelle nous sommes tous attachés. Nous l'avons d'ailleurs votée au sein de notre parlement et les exécutifs y travaillent. J'ai même entendu dire qu'on s'approchait d'ailleurs de ce fameux accord de coopération, qui sera un pas politique de plus.

Au-delà de cette articulation nécessaire entre pouvoirs publics et secteur associatif, dans le respect des fonctions des uns et des autres, il faut souligner à nouveau l'importance de la collaboration, du partenariat, des synergies entre le Fédéral et les entités fédérées. Il y a là un enjeu d'importance majeur, lié aux champs de compétences des uns et des autres. Dans les interventions précédentes, on a axé un certain nombre d'arguments sur la nécessité de travailler au départ, dès l'enseignement par exemple. C'est là qu'on a un accrochage important des jeunes en situation d'apprentissage. Je crois d'ailleurs que cela peut être un bon biais pour atteindre, non seulement les jeunes — cela va de soi -, mais aussi les familles et leur entourage.

Puis il y a évidemment la question de la mobilité. Les primo-arrivants, comme l'ensemble des personnes, sont amenées à pouvoir évoluer géographiquement sur le territoire. Finalement, il y a vraiment toutes les raisons de mettre beaucoup d'énergie à amplifier ces partenariats entre le Fédéral et les entités fédérées, ainsi qu'entre les entités fédérées elles-mêmes, et tout particulièrement entre la Région wallonne et la Région bruxelloise. Il y a certainement là des choses qui sont faites, mais il y a encore beaucoup à faire. Voilà en ce qui concerne les partenariats.

Ensuite, il y a l'importance des moyens à accorder aux opérateurs dans le respect de la charte associative. Mme Mawet est déjà intervenue suffisamment là-dessus, je n'y reviendrai pas.

Ma troisième et dernière réflexion, avant mes trois petites questions plus précises, concerne la contrainte. On a beaucoup parlé de son utilité, de son opportunité. Si on dit contrainte, cela fait moins mal que si on parle d'obligation. Je suis particulièrement intéressé par l'argument qui consiste à dire que l'objectif est d'abord et

avant tout de créer un circuit de motivation. Créer le circuit de motivation passe par un certain nombre d'éléments d'obligation. La question n'est pas de savoir s'il faut qu'il y ait obligation ou pas mais de savoir sur quoi porte l'obligation. On l'a bien compris : c'est une obligation de moyens plus qu'une obligation de résultat, faute de quoi on va se trouver dans une situation discriminante, encore plus que ce ne l'est maintenant. Ce n'est évidemment pas souhaitable.

Il n'y a pas de honte, au contraire ! Il y a une responsabilité des hommes politiques et des acteurs de terrain, des opérateurs, à placer les choses sous cet angle-là, me semble-t-il. C'est d'ailleurs une marque de respect pour les bénéficiaires eux-mêmes, je pense. Je trouve qu'on doit le dire et le répéter comme cela.

Ensuite, mes trois questions : premièrement, M. de Jonge a insisté sur le fait de l'intégration en termes de citoyenneté active, notamment dans le choix du volontariat.

Le volontariat associatif, ce sont des acteurs privilégiés, mais c'est aussi un domaine qui participera à l'évolution de la citoyenneté active. Ce serait intéressant de vous entendre sur le lien que vous faites entre ceci et ce qui est autorisé, notamment pour ce qui concerne les primo-arrivants, en matière d'action dans le champ associatif. C'est une première question. J'aimerais avoir vos réflexions sur le sujet.

Deuxième question, très précise : quand on entend un certain nombre d'intervenants du terrain, beaucoup d'entre eux insistent sur l'évolution, le nombre grandissant de « cas psychiatriques ». Il s'agit de situations de difficulté en termes psychologique et psychiatrique, liées très certainement aux conditions de vie, aux changements, à la façon dont on s'investit soi-même dans un milieu qui n'est pas le nôtre et qui est destiné à le devenir. J'aimerais savoir quelle importance vous donnez à cet aspect-là, et à ce qui mériterait peut-être d'être fait davantage en cette matière. Je pense que c'est important.

Je terminerai par une question de réflexion : quand on parle d'intégration, on doit toujours concevoir l'intégration dans les deux sens, parce qu'il y a un enjeu dans les deux sens. Bien souvent, on ne parle que d'un sens. Cela m'intéresserait aussi de vous entendre sur ce qui est fait, et sur ce qui pourrait être développé davantage, pour développer cette intégration dans les deux sens ?

M. le Président. – On va peut-être suivre le même ordre que tout à l'heure. Je vais simplement ajouter dans la continuité de ce que dit M. Elsen, qu'il est vrai que je n'ai entendu parler nulle part d'une collaboration, par exemple avec l'AWIPH. J'imagine pourtant que, dans le monde des primo-arrivants, nous avons aussi des problèmes d'handicap qui peuvent se poser. Peut-être que cela n'a pas été cité, mais qu'il existe des collaborations. Si vous voulez apporter une précision là-dessus, cela m'intéresse également.

La parole est à Mme Mawet.

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE. – Je vais essayer de répondre rapidement, il y a visiblement aussi des choses que j'ai peut-être mal expliquées.

Vous avez abordé à nouveau, sous forme de questions, des points que j'avais déjà traités. Je suis désolée parce que j'ai probablement été trop vite.

Pour ce qui est des partenariats, certains sont déjà noués et d'autres pourraient se nouer. J'ai essayé d'indiquer la différence entre ce que l'on souhaiterait et ce qui est possible.

Puis il y a un phasage à réaliser sur le plan financier, tout en conservant l'idée de ce parcours intégré multidimensionnel qu'Éric explique très bien, puisqu'il le pratique. Ce qui se fait actuellement, c'est d'avoir un peu de coordination pour orienter les gens à travers ce parcours. Je pense qu'il faut faire beaucoup plus. Depuis très longtemps, nous travaillons sur l'équivalence des diplômes, sur le français comme langue étrangère, nous aidons les gens sur le plan social et juridique. De plus, j'ai longuement travaillé dans l'insertion socio-professionnelle, je connais bien les contrats d'intégration, les parcours, et cætera. Et du côté francophone — cela a des aspects sympathiques, et cela tient à notre culture, moins organisée — le côté cadennassé flamand nous fait un peu peur. En tant que francophone, on se dit : « Est-ce que ce n'est pas extrêmement contraignant ? ».

En tout cas, il y a une question de cohérence. Pour bien connaître tous ces dispositifs dont je vous parle, je trouve que ce qu'il y a de très différent en Flandre par rapport à ici, c'est d'oser et de vouloir faire dans une logique d'éducation permanente. Ce qu'on n'a jamais fait. Je ne trouve nulle part, même dans l'insertion socioprofessionnelle via les modules citoyenneté, le fait de parler des questions de normes de culture, de valeur,

de comment cela fonctionne dans une société, de comment cela fonctionne dans l'autre et de comment on peut élargir notre champ de représentation, tous, et de parler aussi de ce qui fait loi. Ce dernier point n'est pas discutable. Par contre, il y a toute une série de questions qui sont des normes sociales, des normes d'un autre ordre, dont il est fondamental de parler. Non pas pour dicter nos conditions aux autres, mais pour arriver à faire quelque chose de riche, de compréhensible, et finalement permettre de bien vivre ensemble.

Cette affaire-là, j'ai l'impression que du côté francophone, c'est comme si c'était une grossièreté en fait. Je m'inclus pleinement, ayant travaillé dans ce domaine depuis des 25 à 30 ans avec des migrants. En fait, on n'a jamais pris les choses comme cela. Mais je trouve extrêmement intéressant de prendre les choses comme cela. C'est extrêmement émancipateur, pas du tout « assignateur à intégration ». Si on le fait, avec des formateurs de qualité et dans une réflexion de type éducation permanente, ce n'est pas de dire aux gens: « On va vous dire comment il faut se comporter ».

Pour bien apprendre la langue française ou n'importe quelle langue, il faut s'immerger totalement. Là, pas question de parler dans la langue des personnes. Au CIRE, on a 56 nationalités, 350 élèves par an, qui ne se comprennent pas entre eux, qui ne comprennent pas le professeur, et cela n'a aucune importance! C'est cela apprendre une langue étrangère, on démarre de zéro et on construit. Par contre, effectivement, vous l'avez bien compris, pour les modules d'initiation citoyenne, pour se parler de normes, valeurs et de fonctionnement de la société, pour comprendre nos institutions et notre histoire, il y a besoin de communiquer dans une langue de contact.

Vous reveniez sur la question de l'obligation et des sanctions. J'ai un peu fait de la provocation, mais j'assume tout à fait ce que je dis. Pour moi, et je le redis, une obligation peut être une exigence positive, tout dépend, comme vous l'avez dit, Monsieur Elsen, de ce sur quoi elle porte. Pour moi, elle devrait porter sur le fait que les gens sachent que cela existe. Ce n'est pas la clé, ce n'est pas le passe-partout qui garantit l'emploi, mais c'est vraiment important.

En termes de sanctions, je n'en sais rien, je n'ai pas réfléchi à la question. Mais qu'est-ce qu'on a comme sanction quand on ne va pas voter? Voter, pour moi, c'est une obligation citoyenne, une exigence positive qui tire vers le haut. Jusqu'à il y a peu, normalement, je pense qu'on pouvait encourir une amende. Que se passe-t-il quand on ne met pas son enfant à l'école, alors qu'il y a l'obligation scolaire? Ce n'est pas une sanction dans le sens vexatoire, dans le sens de tirer vers le bas.

Il y a une question qu'une série d'entre vous pose et pour laquelle on n'a pas de réponse, et pour laquelle ce serait intéressant que vous discutiez, non pas avec Éric, mais avec la Flandre, c'est celle de l'organisation sur le territoire. L'un d'entre vous posait la question du nombre. Ces chiffres, vous les avez, ils ont été indiqués pour le fonds européen pour l'intégration, on a dû dire combien de primo-arrivants il y avait du côté francophone, du côté néerlandophone, à Bruxelles, en Wallonie et en Région flamande. Il y en a nettement moins en Wallonie, évidemment et ils sont nettement plus dispersés qu'en Région bruxelloise et qu'en Région flamande. Nous avons une très forte densité de primo-arrivants sur un très petit territoire. Ce n'est pas la même chose d'organiser des bureaux d'accueil des groupes sur un territoire aussi vaste que la Wallonie. C'est pour cela que je disais que ce serait intéressant de voir comment s'organise la Flandre. Il y a des grandes villes, comme Anvers, Gand et des provinces; de même qu'en Wallonie il y a Namur, Liège, Charleroi, et des endroits moins peuplés.

Comment fait-on pour organiser une offre cohérente en matière d'accueil des primo sur un territoire plus vaste et avec des gens qui sont plus éparpillés? C'est du côté flamand qu'il faut aller voir.

Je reviens sur les demandeurs d'asile parce que je ne me suis peut-être pas fait assez bien comprendre. Je ne préconise pas du tout que les demandeurs d'asile soient tenus en dehors de cela. Je dis juste qu'ils ont, à ce stade-là, d'autres besoins. Vous preniez un très bon exemple: la scolarité. Leurs enfants vont à l'école, c'est important qu'ils comprennent comment la scolarité fonctionne chez nous et ce que leurs enfants sont en train de vivre. Par contre, je trouve qu'il y a un peu de cynisme à parler dans les moindres détails de comment fonctionne la vie en Belgique à des gens qui ne vont peut-être pas avoir l'occasion de rester. C'était juste cela la nuance.

Pour moi, il faut une politique d'accueil pour les demandeurs d'asile. On avait fait une proposition à Fédasil, au CIRE, qui portait sur toute une série d'aspects, je pourrais vous la transmettre. Il faut des cours de langues mais, idéalement, le flamand n'a aucun intérêt. Cela n'a pas de sens qu'ils apprennent le flamand, s'ils ne restent pas en Belgique. Ils doivent apprendre le français ou l'anglais, pas le flamand.

Pour le reste, vous avez tout à fait raison, c'est du temps perdu, du temps que les gens passent à angoisser. Il faut rendre utile ce temps, et leur permettre d'acquérir des compétences dans des accords passés avec la promotion sociale pour des modules très courts qui augmentent leurs compétences, qu'ils restent ou qu'ils doivent rentrer, ou qu'ils repartent vers d'autres pays.

Sur le partenariat avec les pouvoirs publics, association, paradoxalement, je n'ai pratiquement travaillé que dans des associations, mais l'idée n'est pas du tout de tirer cela vers les associations. Au contraire, pour moi, c'est une mission de service public. Le modèle belge est très souvent de déléguer des missions de service public aux associations. Ce qui ne me choque pas du tout, mais cela doit alors être encadré comme une mission de service public. Quand je prends les secteurs comme l'aide sociale, les services sociaux, les services de santé mentale, qui ont des missions déléguées de service public, il y a un décret, extrêmement contraignant, ainsi qu'un cahier de charges, qui décrit exactement le service qui doit être rendu, qui dit à quoi il faut correspondre et quelles compétences doivent avoir les travailleurs. C'est dans cet esprit-là qu'on pense les choses au niveau du CIRE. Je vais laisser mes collègues réagir, et je reprendrai la parole s'il y a des aspects qui n'ont pas été abordés et qui se retrouvent dans mes papiers.

M. le Président. – La parole est à Mme de Wergifosse.

Mme Nathalie de Wergifosse, Chargée des questions d'intégration de l'ASBL CIRE. – Je voudrais réagir par rapport à trois questions plus particulières. La première est celle de l'utilité de la création de bureaux d'accueil, par rapport à tout ce qui existe déjà. En fait, comme je disais, notre proposition est que les pouvoirs publics fassent un cahier des charges et lancent un appel d'offres. Libre aux structures existantes déjà, à condition qu'elles remplissent le cahier de charges, de rentrer une demande. Il n'est pas forcément nécessaire de créer quelque chose, mais plutôt, au vu des priorités politiques des pouvoirs publics, de l'établissement du cahier de charges, de dire: « Nous souhaiterions un opérateur qui fasse ceci, ceci»; et répond qui le souhaite.

M. Serdar Kilic (PS). – C'est vraiment la question de la cohabitation et surtout aussi du doublon. C'est comme cela que l'on put penser l'utilité du bureau d'accueil.

Mme Nathalie de Wergifosse, Chargée des questions d'intégration de l'ASBL CIRE. – La deuxième question était celle de la relation entre les établissements de promotion sociale et les opérateurs associatifs pour ce qui concerne les cours de français, si je ne me trompe.

Comment les améliorer? Entre opérateurs associatifs et enseignement de promotion sociale, il y a vraiment une réelle complémentarité parce que les dynamiques et les méthodologies sont différentes. Chacune peut convenir plus à un public, et moins à un autre.

Par contre, là aussi, il faut un cahier des charges. Je crois que le problème à l'heure actuelle est qu'on peut créer des cours de français comme on le souhaite. Il ne faut pas nécessairement avoir un bagage particulier en tant qu'association. Je vais parler plus particulièrement au niveau bruxellois. Vous ferez les comparaisons qui s'y prêtent au niveau wallon. Vous pouvez être subventionner, via l'éducation permanente, via la cohésion sociale. Les pouvoirs publics, quand vous devez rentrer votre rapport d'activités, vous demandent combien d'hommes, combien de femmes, quelle nationalité. Ils ne vous demandent pas quelles sont les méthodologies, quelles sont vos sortes de compétence, quel est le profil du personnel d'encadrement, quelles sont les formations continues qui ont été suivies.

Pour nous, il est véritablement important de donner également au secteur associatif un cahier de charges. Si vous souhaitez être reconnu comme opérateur de français langue étrangère, il est normal qu'en tant qu'opérateur, vous remplissiez telles et telles conditions.

Il y a une complémentarité mais, par contre, il faut un cadre parce que le public qui se rend dans les associations a les mêmes attentes que s'il se rend dans la promotion sociale.

Le dernier point sur lequel je souhaitais réagir, c'est l'intégration qui va dans les deux sens. Que faudrait-il faire pour développer cette intégration dans les deux sens? Ce n'est pas dans l'idée d'attendre uniquement que la personne primo-arrivante s'intègre dans la réalité de la société mais c'est également pour la société de s'ouvrir aux réalités des autres. Cela passe par la question de la connaissance de la diversité des cultures. C'est un vaste débat mais c'est quelque chose qui fait défaut à l'heure actuelle et qui, en fait, nourrit certains extrémismes par ailleurs parce que cela laisse toute la place à des jeunes qui recherchent un ancrage identitaire. Ça laisse le

monopole du discours à des personnes qui ont des discours relativement ou même très extrémistes et il n'y a pas de contre-balancement alors que tout le patrimoine culturel est là.

Valoriser la culture, c'est valoriser la littérature, le théâtre, la musique et ce sont des choses qui sont relativement faibles. On a tendance à traiter les cultures d'origine comme un outil social. On va faire une soirée «thé à la menthe», «couscous», mais on ne va pas ou très rarement, parler du patrimoine littéraire, musicale;

Comme A. Maalouf dit:«*Pour aller vers l'autre, il faut avoir la tête haute et les bras ouverts*». C'est très important de permettre aux migrants de garder la tête haute et d'ouvrir les bras.

M. le Président. – La parole est à M. de Jonge.

M. Eric de Jonge, Directeur de BON. – Selon moi, un bureau d'accueil pour primo-arrivants n'est pas le seul moyen de traiter le problème d'intégration. Ce n'est pas le modèle-clé ou le modèle de succès. C'est un enjeu ou un jeu entre différents partenaires, différents acteurs et c'est ce qui fait que ça se réalise ou pas. Un bureau d'accueil est là pour suivre le trajet d'un primo ou de quelqu'un qui est ici depuis plus longtemps et qui fait son suivi. Ce n'est pas le modèle qui garantit le succès de l'intégration. Il y a un enjeu général.

Je crois que, tout d'abord, on a besoin d'un cadre général et, là, il y a un décret wallon, c'est très bien mais il faut aussi très bien définir le rôle des différents acteurs. Quel est le rôle de la commune et des partenaires des communes comme, par exemple, les CPAS? Quel est le rôle des différents acteurs au niveau de la recherche d'emploi?

Il faut avoir, aussi à ce niveau-là, une coordination générale car l'intégration est une chose locale. Je prends l'exemple de Gand où il y a une grande concentration de Roms. À Bruxelles, il y en a aussi mais à Gand, c'est énorme. Le problème d'intégration des Roms est tout à fait différent de celui des marocains à Bruxelles ou à Molenbeek. Il y a donc toujours un aspect local. Il faut laisser aux acteurs, bureaux d'accueil et autres, cette liberté de s'organiser au niveau local mais dans un cadre général où il y a cette possibilité.

Pour les questions très ponctuelles: comment dépasser les préjugés pour donner les informations en différentes langues? Quel est le surcoût d'orientation sociale dans les différentes langues?

Je ne sais pas répondre à cette question du surcoût. Il y a surtout, en s'organisant comme cela, un gain de temps pour tous les acteurs: la société, la personne, l'organisation. Pourquoi un gain de temps? Car la personne reçoit les informations qu'elle souhaite à cet instant-là dans une langue qu'elle comprend. S'il doit apprendre la langue et les nuances de la langue, il doit apprendre une langue et par après, passer des informations. Je ne pense pas que ce soit une bonne manière de faire. Alors, on doit vivre dans une société comme aux États-Unis où tout le monde veut parler l'anglais. Pour moi, c'est un gain de temps; il n'y a pas de surcoût mais plutôt un gain en général que je ne sais pas définir dans un budget.

Quels sont les atouts pour une organisation, à travailler avec une commune ou une ville? Il y a — et je peux en parler car je me rassemble régulièrement avec mes collègues en Flandre — une différence dans une organisation de bureaux d'accueil entre une ville et les provinces. Il y a des contraintes au niveau des arrivées au bureau d'accueil. Si on habite un patelin et qu'on doit se rendre dans une ville, ça met du temps et ça a un coût.

À Bruxelles, on propose aux gens de bénéficier d'une réduction sur les transports en commun pour les mettre dans l'action d'une ville. Je vois que mes collègues flamands, dans les provinces, ne subventionnent pas cela car le coût est trop élevé. Travailler avec des organisations reconnues par la communauté pour donner les cours, en province, est beaucoup plus difficile. Premièrement, il existe plusieurs organisations. Deuxièmement, comment organiser un cours de néerlandais dans ce petit carré de la province où il n'y a peut-être que quatre personnes alors que de l'autre côté, il y en a 20? Ce sont les contraintes des organisations. Selon moi, il faut surtout se concentrer vers les villes. C'est aussi un débat en discussion en Flandre.

Concernant l'accompagnement, en quoi cela consiste-t-il? C'est surtout un travail de bureau. On accompagne seulement les gens dans des cas vraiment extrêmes où la personne ne sait pas s'exprimer en français, en anglais, en néerlandais et doit se présenter à la crèche par exemple. Là, on accompagne mais sinon, c'est surtout un travail de bureau où la personne accueille les gens et les envoie vers les différents services.

Vous avez aussi cité l'aspect de la centralisation. Au début, quand j'ai commencé, j'étais à 100% pour la centralisation. Pourquoi? En tant que *manager*, c'est beaucoup plus simple. Mais si on regarde les besoins de la personne, il faut s'organiser sur différents lieux. Faut-il aller dans les quartiers où les gens vivent? Dans une grande ville comme Bruxelles, je dis: «non». On doit se mettre sur des axes. Tous les bureaux de BON se trouvent près d'un métro ou tout près d'un arrêt de bus. C'est surtout comme cela que nous nous organisons.

Il y avait une question sur les demandeurs d'asile. Je suis tout à fait d'accord avec ce que Mme Mawet dit. Il y a un besoin et ce n'est pas le même besoin que les gens qui ont déjà le projet de rester plus longtemps en Belgique. La semaine dernière, il a été décidé que BON élaborerait un projet avec le centre de Pondrome, de Rixensart et le Petit-Château. C'est un projet que l'on appelle «*training trainer*». Je ne sais pas comment on pourrait le traduire.

M. le Président. – Formation de formateurs.

M. Eric de Jonge, Directeur de BON. – On met notre connaissance à disposition des formateurs au sein des centres pour leur expliquer comment nous travaillons. Il y a aussi ce besoin, pour les demandeurs d'asile, de la version «*light*».

Les cas psychiatriques ont été mentionnés. Je crois que le bureau d'accueil n'est pas le centre pour faire les suivis des cas psychiatriques. Néanmoins, avec les centres de ...

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE. – ... traite des êtres humains.

M. Eric de Jonge, Directeur de BON. – Oui. À Bruxelles, nous avons une collaboration avec eux où le suivi est beaucoup plus intense. Ce n'est pas nous qui le faisons. On a eu des cas assez compliqués, des gens qui avaient le sida, où il faut prendre des mesures pour les protéger envers les autres. Il faut surtout travailler avec des centres qui font le suivi des personnes.

Au sujet de l'intégration dans les deux sens, je continue à répéter que la société a aussi ses responsabilités et je trouve qu'on devrait faire un bon boulot à ce sujet car on peut se dire ouvert à la diversité mais si la personne sort et qu'elle reçoit des insultes racistes, c'est inutile.

En ce qui concerne l'intégration via un volontariat, c'est aussi M. Elsen qui avait fait des réflexions. On a beaucoup d'expérience. Au niveau de la loi, il y a une zone grise dans laquelle on évolue mais sans opérer dans l'illégal. Cela a des effets assez positifs quand les gens parlent bien la langue. C'est le grand défi car la plupart des organisations, des associations avec lesquelles on travaille pour lancer les primo par le volontariat, n'ont pas toujours des gens parlant la même langue maternelle que la personne qui veut s'intégrer. Là, la notion de français ou de néerlandais est très importante car si on ne sait pas communiquer, on ne sait rien faire passer.

Je pense avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président. – La parole est à Mme Mawet.

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE. – Sur le coût du travail dans la langue de contact, j'aimerais juste revenir sur le fait que le plus intéressant, c'est que les formateurs soient des ex primo-arrivants. Vous faites, à ce moment-là, d'une pierre deux coups puisque vous n'avez pas besoin d'interprète. J'attire l'attention sur le fait que, de même dans les quartiers, quand on veut faire un travail social face à l'immigration, c'est chouette d'avoir des relais issus de la communauté mais attention aux «*caïds*» qui mettent en place des fonctionnements quasi mafieux. Les ex-primo doivent être des passeurs positifs, c'est-à-dire des gens pleinement à l'aise dans les deux cultures et qui peuvent jouer de tout cela et donner à voir et à comprendre tout cela aux gens de leur communauté. On gagne à ce que ce soit des ex-primos mais attention qu'ils aient réellement tous les outils et la distance nécessaire.

Par rapport aux cas psychiatriques, il y a des structures spécialisées. Vous en avez une très bonne à Namur qui est la clinique de l'exil. Il y en a sur Liège et un peu partout. Effectivement, une politique d'accueil des primo-arrivants ne double pas les autres politiques. C'est un amont, c'est une espèce de première phase qui doit simplement permettre à ces citoyens de devenir des citoyens à égalité avec les autres. Il ne faut pas redoubler parce que si vous demandez aux gens de la santé ce qu'il faut faire, ils vont vous dire qu'il faut prendre des mesures spécifiques pour les primo. Si vous demandez aux gens du logement ce qu'il faut faire, ils vont

répondre qu'il faut prendre d'autres dispositions. Non, il faut permettre à ces gens-là d'avoir accès aux dispositifs généralistes.

Dernière chose, vous dire que puisqu'il n'y a pas beaucoup d'argent disponible, ce qui est important, c'est de ne pas réinventer l'eau chaude.

Des outils sont en cours de développement pour le bien commun. Ils sont à la disposition de tout le monde. Ils sont développés, notamment, avec l'aide du Fonds européen pour l'intégration au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles mais aussi au niveau des régions. Par exemple, dans ce cadre-là, sur le site du CIRE — www.cire.be -, vous trouverez tous les cahiers de matières qui ont été rédigés. Il en manque encore deux. Il y en a déjà dix sur tous les chapitres de la vie en Belgique. Ils s'appellent «Vivre en Belgique». Ils sont à la disposition des formateurs pour une future politique d'accueil des primo ou des formateurs dans n'importe quelles organisations qui auraient besoin d'expliquer comment fonctionnent tous les grands domaines de la vie en Belgique. Ces cahiers de matières sont à disposition de tout qui veut. Il n'y a pas besoin de les réécrire. Si vous le souhaitez, cette matière est à votre entière disposition. Elle est produite avec de l'argent public, c'est donc la moindre des choses qu'elle soit à disposition de tout le monde.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je voudrais aussi remercier les orateurs présents aujourd'hui pour leurs exposés extrêmement intéressants par rapport à un dossier sur lequel nous avons régulièrement l'occasion de nous pencher au travers des questions parlementaires, et qui retient notre attention depuis le début de la législature.

En début de législature, nous nous sommes engagés, au niveau du gouvernement, à organiser conjointement avec la CoCoF, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce fameux parcours d'intégration; un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants dans notre région.

L'objectif est de fournir aux personnes qui arrivent chez nous tout le soutien, toutes les informations nécessaires. Vous l'avez prouvé au travers de votre exposé. Ce programme que nous devons mettre sur pied ne sortira effectivement pas de terre, un beau jour de 2012 ou de 2013. Non, il existe déjà des initiatives. Il sera développé à partir des initiatives existantes dans notre région. Il sera aussi développé en collaboration avec l'ensemble des acteurs. À cet égard, pour répondre à une des questions, les communes, et a fortiori les CPAS, sont des acteurs extrêmement importants dans le dispositif. Je voudrais aussi renforcer l'idée du caractère transversal total de ce parcours d'intégration. Il existe des tas d'initiatives dans tous les domaines. Nous devons nous appuyer pleinement sur ce qui existe et ne pas créer des «ghettos uniques» pour les parcours des primo-arrivants. C'est cela l'intégration, l'insertion, il faut aussi profiter de ce qui existe et créer un maximum de transversalité, combiner les cours d'alphabétisation, les cours de français comme langue étrangère, en tout cas pour ce qui nous concerne; un module d'orientation à la citoyenneté évidemment et à la vie pratique. N'oublions pas non plus l'orientation professionnelle, cela va de soi si on veut une vie digne dans notre région.

Le parcours d'accueil devra présenter des caractéristiques qui ont été déterminées en commun avec la CoCoF, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et notre région. Ce sont d'abord les nouveaux migrants, c'est ensuite combiner trois éléments minimum — le français comme langue étrangère, la citoyenneté et l'orientation socioprofessionnelle. Ce parcours est volontaire. C'est ce qui a été retenu jusqu'à présent. On a entendu le débat à cet égard, un débat extrêmement intéressant. Il est proposé au plan local, le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, c'est là que le débat doit avoir lieu et que doivent naître les initiatives. On va bien sûr recourir à des organismes existants, à des initiatives déjà en place, et l'organiser conjointement avec la CoCoF et la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la raison pour laquelle nous avons chacun proposé et présenté une note au gouvernement pour faire en sorte de délimiter le cadre minimal sur lequel nous sommes d'accord et dans le cadre duquel nous allons pouvoir développer ce parcours d'intégration, ce qui est justement notre travail pour 2012. Nous sommes à l'entame de l'année, il y a les bonnes résolutions mais ce n'est pas qu'une bonne résolution, c'est vraiment une volonté de mettre au point ce parcours d'intégration. On ne part pas de rien non plus parce que des initiatives existent. Nous finançons déjà en Wallonie des initiatives sur le parcours d'intégration, des choses se mettent progressivement en place, parfois avec l'emphase sur l'apprentissage du français ou sur la question de l'alphabétisation, parfois avec l'emphase sur les questions psychosociales, parfois sur les difficultés d'adaptation, parfois plus sur le plan professionnel. Cela peut aussi être notre caractéristique, notre marque de fabrique dans notre région.

Les associations sont très actives et nous allons pouvoir, quelque part, profiter de cette expérience pour mettre au point un «réseautage», pour mettre du lien. C'est aussi une réponse à une question qui a été posée: comment faire? Est-ce une nouvelle cellule, un nouveau service, des nouveaux guichets, et cætera? Ce qui importe, c'est de mettre du lien entre ce qui existe et de cadrer la manière dont chacun va pouvoir opérer pour faire en sorte que les personnes qui sont les primo-arrivants puissent bénéficier du meilleur service que l'on puisse offrir sur notre territoire pour leur permettre de s'intégrer au mieux, de s'insérer dans notre société, avec tous les outils que nous pouvons mettre à leur disposition.

Je voudrais aussi mettre l'emphase sur la question du double sens. Nous avons un devoir de pouvoir public et de société à accueillir au mieux, mais il y a aussi des droits. Je pense que c'est à double sens, cela me paraît tout à fait évident. Cela fait partie d'une société humaine, digne et durable. En tout cas, je l'espère. Donc, nous allons travailler et nous reviendrons dans le courant de l'année 2012 avec une note plus précise au gouvernement — là, vous aviez une note d'orientation — sur le cadre plus précis du parcours d'intégration, avec l'objectif d'en faire un décret pour que ce soit un cadre légal dans lequel chacun peut s'inscrire, avec éventuellement des appels à projet.

M. le Président. – C'est l'occasion de rappeler à M. Dodrimont que les auditions ont lieu dans le cadre de la Journée internationale des migrants du 18 décembre et pas de la note du gouvernement. À l'avenir, s'il y a un autre débat, nous aurons connaissance des notes plus précises du gouvernement.

Je n'insiste pas pour un deuxième tour, par respect aussi pour les nombreuses personnes qui ont encore des questions à l'ordre du jour. Toutefois, je n'empêche aucun des parlementaires, surtout ceux qui sont intervenus, de pouvoir encore réagir.

On sait que le sujet n'est pas clos, Mme la Ministre l'a dit, on reviendra pendant l'année 2012.

Je tiens moi aussi à vous remercier parce qu'on était vraiment dans le concret et qu'il y a moyen d'aborder des sujets de façon différente. Pour nous, c'était du concret qui devra avoir des suites dans nos travaux, quitte à faire appel à vos services de l'une ou l'autre façon.

Mme Nathalie de Wergifosse, Chargée des questions d'intégration de l'ASBL CIRE. – Nous sommes vraiment contentes d'avoir été invitées, nous sommes preneuses de poursuivre cette réflexion et de l'alimenter comme on le pourra. C'est vraiment avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président. – Encore merci à vous.

La parole est à Mme la Ministre pour un dernier mot.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Juste un petit ajout pour dire combien les services de l'administration mais aussi la Commission wallonne pour l'intégration des personnes étrangères travaillent sur ce dossier et sont en passe de faire des propositions. Il y a des projets de rencontre, si j'ai bien entendu. Tout cela se fait en concertation. Je voudrais souligner ici le travail des membres de la Commission wallonne pour l'intégration des personnes étrangères.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous propose une suspension de séance de quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 25 minutes.

- La séance est reprise à 16 heures 30 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE MME SALVI À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE AU SEIN DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL ET LES POLITIQUES À PRIVILÉGIER EN CETTE MATIÈRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Salvi à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'interruption volontaire de grossesse au sein des centres de planning familial et les politiques à privilégier en cette matière ».

La parole est à Mme Salvi pour développer son interpellation.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je voulais avant tout souhaiter mes meilleurs vœux à Madame la Ministre pour cette année, je crois qu'on en aura tous besoin, ainsi qu'une excellente santé.

Monsieur le Président, je vous souhaite tous mes vœux pour cette année, une bonne santé également.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, il y a un an, une statistique nous avait tous interpellés: en Belgique, 63 cas d'IVG étaient pratiqués chaque jour! Huit cas sur dix étaient pratiqués dans un centre de planning familial, dont 25% rien qu'à Bruxelles. Venaient ensuite Anvers et Liège. Sur cette question tout à fait particulière et sur cette statistique plus qu'interpellante, j'aurais souhaité savoir ce qu'il en était depuis un an. Avez-vous des informations complémentaires? Ces chiffres sont-ils aujourd'hui, oui ou non, en augmentation? Dans ce constat, on avait également mis en exergue que les jeunes filles qui recouraient à l'IVG étaient de plus en plus jeunes, et qu'un grand nombre d'entre elles confondaient même IVG et contraception.

Par rapport à cette particularité, j'aurais également souhaité savoir si l'orientation de la politique publique menée aujourd'hui sur la contraception des jeunes ne devrait également pas évoluer. En effet, on voit que les jeunes qui se font avorter sont de plus en plus jeunes. Ne faudrait-il pas mener une réflexion sur ce constat plus particulier?

Le deuxième aspect de l'interpellation visait quant à lui l'accessibilité à la contraception. En effet, les centres de planning disposent d'un stock de pilules contraceptives et de pilules du lendemain à distribuer gratuitement. Afin de mieux soutenir et de pérenniser cette politique, le Gouvernement wallon a décidé, en mai 2010, de conclure des conventions pluriannuelles avec les fédérations de centres de planning dans le cadre de l'accessibilité à la contraception. Ces conventions ont démarré en 2010 et portent sur une durée de trois ans. Pour 2011, l'augmentation des montants consacrés aux mesures était de 15% pour ce qui concerne les pilules contraceptives et du lendemain. Le solde permettait la mise à disposition de préservatifs. Environ 25% de ce budget 2011 étaient consacrés à la pilule dite du lendemain, et 75% étaient consacrés aux pilules contraceptives. J'aurais souhaité savoir si ces chiffres étaient toujours d'actualité et ce qu'il en sera concrètement en 2012?

Le troisième axe de l'interpellation visait, quant à lui, la gratuité de la première plaquette de pilules contraceptives au sein des centres. Votre budget 2012 a augmenté dans ce cadre plus spécifique, afin d'augmenter l'offre de moyens contraceptifs dans le cadre de la convention pluriannuelle avec les CPF. Nous sommes complètement d'accord avec cette politique dans la mesure où il fallait faciliter l'accès à un type de contraception. Néanmoins, là encore, je me pose des questions sur une possibilité d'amélioration des choses. En effet, d'autres mesures que la gratuité de la première plaquette de pilules ne devraient-elles pas être mises en œuvre au niveau wallon, afin que les chiffres de l'IVG dans les centres de planning puissent enfin diminuer de manière significative?

La Wallonie a choisi l'option de privilégier la pilule contraceptive au détriment d'autres moyens contraceptifs. De plus en plus de voix semblent s'élever, en France notamment, contre la pratique « du tout à la pilule contraceptive ». Le fait que la politique wallonne soit orientée sur « le tout à la pilule » n'est-il pas, aujourd'hui, quelque peu problématique? Je ne dis pas qu'il ne faut pas l'utiliser, au contraire, mais n'y a-t-il pas

un moyen d'ouvrir la réflexion à d'autres types de contraception? En effet, actuellement, la contraception pour les mineures ne se perçoit qu'à travers la contraception orale. Or, on sait que la contraception orale est quelque part une contraception dite «raisonnée». La prise de la pilule contraceptive se fait chaque jour à heure fixe. N'est-ce pas antinomique avec la période de l'adolescence, où les jeunes sont dans la découverte de la sexualité et d'une certaine transgression, de proposer une contraception très réglementée? On sait que c'est une période où, justement, si on peut éviter de respecter les règles, c'est encore mieux.

La sexualité à l'adolescence est irrégulière. Ne devrions-nous pas réellement réfléchir, en tant que pouvoirs publics, à cette question de savoir si la pilule est vraiment la bonne contraception à l'adolescence? Les jeunes filles qui se rendent dans un centre de planning ont-elles, pour l'heure, vraiment le choix de leur contraception? Certes, cette politique améliore l'accès à la contraception et il existe assurément des mineures sérieuses et consciencieuses qui vont se renseigner et assumer pleinement leur sexualité. Mais la plus grande proportion des jeunes filles ont malheureusement tendance à s'inscrire dans un schéma quelque peu différent. En choisissant comme politique univoque la promotion de la pilule contraceptive, ne minimise-t-on pas l'intérêt d'autres moyens contraceptifs? En France, une étude a montré que 2/3 des femmes qui demandaient une IVG sont, par ailleurs, aussi sous contraceptifs oraux! La grossesse était survenue dès lors à l'occasion d'un oubli. J'aurais voulu savoir, par rapport à cette étude en France, et aux propos que je viens de développer, si on disposait aussi en Wallonie de chiffres qui pourraient dès lors venir confirmer ou infirmer ces faits?

Même lorsque la gratuité est mise en avant, la démarche qui en découle semble parfois ne pas tout à fait être en adéquation avec un rythme de vie irrégulier, c'est ce que je développais tout à l'heure. Sur cet aspect plus spécifique, j'aurais souhaité savoir ce que vous pensez, Madame la Ministre. D'autres types de contraceptifs peuvent-ils être plus adaptés à certaines adolescentes? Ne devraient-ils pas être également mis en avant par les pouvoirs publics? Une réflexion plus spécifique ne devrait-elle pas avoir lieu?

Il est vrai, on doit sans doute le reconnaître, que le marché pharmaceutique joue également un rôle dans ce système du recours systématique à la contraception orale? Dans le cadre de vos conférences interministérielles, j'aurais souhaité savoir si ce sujet avait déjà été examiné?

Comme le prévoit par ailleurs la DPR, un processus de collecte d'informations a été initié il y a environ un an, afin de procéder à l'évaluation des mesures d'accessibilité à la contraception, et dès lors de cerner au mieux l'impact des dispositions actuelles. J'aurais souhaité savoir si les statistiques récoltées sur l'impact de cette mesure sont déjà, aujourd'hui, disponibles et si, aujourd'hui ou à un autre moment de notre commission, vous pourriez nous les présenter et nous faire part des conclusions de cette étude. Sans doute que ces conclusions pourraient également orienter la réflexion sur un type de contraception autre ou complémentaire à la contraception orale?

Enfin, Madame la Ministre, la dernière question porte sur le développement du site internet financé par la Wallonie et la CoCoF. Connaissez-vous aujourd'hui l'impact que ce portail des centres de plannings agréés en Wallonie sur la population a eu? La visibilité des centres a-t-elle augmentée depuis la mise en ligne du site? Leur activité a-t-elle crû depuis la création justement de ce site? En effet, l'an dernier, vous aviez annoncé qu'une concertation était en cours avec les fédérations et ce, en vue d'examiner ensemble les pistes les plus pertinentes susceptibles de répondre de manière encore plus efficiente à la problématique globale relative à la vie sexuelle, affective et relationnelle. Je voudrais, sur ce dernier point, savoir ce qu'il en était ressorti? Quels autres projets politiques verront prochainement le jour au niveau régional et fédéral afin de lutter contre l'IVG des jeunes et des moins jeunes?

Je vous remercie Madame la Ministre pour l'ensemble de ses réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Monsieur le Président. Madame la Députée, je profite pour réitérer à mon tour tous mes vœux de bonheur et de santé, bien évidemment, tout au long de cette année 2012.

Selon les données qui ont été transmises par les centres de planning familial qui ont conclu une convention avec l'INAMI, le nombre d'IVG pratiquées en 2007, en 2008, en 2009 s'élèvent respectivement à 4406 — 4409 et 4137. Dans le cadre des travaux menés avec le secteur des centres de planning, il a été convenu des mesures wallonnes d'amélioration de l'accessibilité à la contraception, de promouvoir les centres de planning familial et

de développer un site internet commun et de généraliser les animations à la vie relationnelle affective et sexuelle en milieu scolaire.

En matière d'accessibilité à la contraception, le Gouvernement wallon a décidé, le 27 mai 2010, déjà d'amplifier les mesures existantes. Les centres de planning fournissent, lors d'une consultation médicale, une plaquette de pilules contraceptives aux jeunes patientes qui pour des raisons culturelles, sociales ou financières ne recourent pas de leur propre initiative à une contraception régulière. Il délivre aussi gratuitement la pilule du lendemain.

Le budget consacré à la distribution de pilules contraceptives a été augmenté pour passer — nous en avons déjà parlé — de 100000 euros à 133000, ce qui n'est pas mal tout de même. Ce budget permet aussi de financer, ce qui n'était pas le cas, la distribution de préservatifs.

Un comité d'accompagnement a été chargé d'évaluer les mesures et de formuler des recommandations. À cette fin, le comité d'accompagnement a initié une collecte de données, avec pour objectif de disposer d'une vision globale de la distribution, par type de mesure, soit la pilule du lendemain, soit les pilules contraceptives, soit les préservatifs, d'évaluer la recommandation de prescription pour la pilule contraceptive générique ou bon marché et de rassembler les informations relatives au public bénéficiaire des mesures et de rassembler les informations quant au contexte de distribution.

Les informations qui ont été recensées à ce jour concernent le premier semestre de l'année 2011. En ce qui concerne la mesure pilule contraceptive, 49% des bénéficiaires sont âgées de 20 ans ou moins; 66% des bénéficiaires de 24 ans ou moins.

Au niveau des contextes de distribution, il s'agit d'une première contraception pour les moins de 17 ans, de situation de dépannage pour les 18 à 20 ans. Les deux principaux motifs pour les 21-24 ans sont la reprise après IVG et le dépannage également et pour les femmes de 25 à 44 ans, les reprises après IVG.

Quant à l'efficacité du contraceptif, je partage pleinement votre avis sur la nécessité d'améliorer encore l'accès à une contraception adaptée aux besoins, aux situations individuelles pour que celle-ci puisse être acceptée et pour que ce soit aussi bien suivi.

À cet égard, je tiens à vous préciser que l'action des centres de planning ne se limite pas à la distribution des pilules contraceptives. Une des missions du centre est notamment de préparer les jeunes à la vie affective et sexuelle, d'informer les personnes, les groupes sur tout ce qui concerne la contraception, la grossesse désirée ou non, IVG, les maladies sexuellement transmissibles et tous les aspects qui concernent de près ou de loin, la vie sexuelle et affective.

Dans ce but, les centres de planning renseignent, guident aussi toutes les personnes intéressées qu'il s'agisse des femmes ou des hommes, sur le large choix mis à leur disposition en matière de contraception — pilule, stérilet, patchs, anneaux, préservatifs, et cætera -. C'est parfaitement illustré par un slogan que vous trouverez dans une brochure diffusée par le centre de planning et intitulé «Utiliser une contraception adaptée évite les grossesses non désirées et permet de vivre sa sexualité en toute sérénité». Vous pouvez télécharger cette brochure sur le site : www.loveattitude.be.

Ce site, financé par la Wallonie, constitue un excellent outil de promotion des centres de planning et surtout, un outil de diffusion d'informations dans le domaine de la vie affective et sexuelle.

Ce site a été entièrement modifié dans le but de cibler plus particulièrement le public des jeunes, d'en faciliter sa consultation et donc, sa compréhension. Le site rénové a été mis en ligne le 15 septembre dernier.

Trois thématiques spécifiques qui traitent de la vie relationnelle et affective seront chaque année, abordées de manière concrète, et cela, dans un objectif de sensibilisation encore et toujours et d'information.

Elles aborderont dans une approche adaptée, des sujets de préoccupation spécifiquement pour les jeunes.

Les statistiques de fréquentation relatives au 1er trimestre 2011 étaient de 14462 soit une augmentation de 7% par rapport à 2009.

Quant à l'impact de ce projet sur les activités des centres de planning, il est difficile de le mettre en évidence.

Cependant, je peux de manière générale porter à votre connaissance l'accroissement des activités de 2007 à 2009: le nombre total d'accueils a crû de 2,5% et le nombre d'animations de 8,8%.

J'en viens à la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. Pour réussir la généralisation des animations EVRAS dans le cadre scolaire, trois dimensions doivent être simultanément travaillées:

- la synergie entre le monde de l'enseignement et celui de la santé ;
- l'optimisation des pratiques en réseau ;
- le renforcement de l'offre de services des CPF.
-

C'est pourquoi, en s'appuyant sur les missions et l'expertise des centres de planning familial en matière d'EVRAS et en cohérence avec son projet politique, le Gouvernement wallon a, sur ma proposition, décidé au travers du plan Marshall 2. vert d'élargir leur offre de services en matière d'animations scolaires en attribuant au secteur 15 ETP sous statut APE à 7 points.

Un appel à projets à destination des Centres de planning familial a été lancé le 4 octobre dernier.

Les nouveaux postes visent:

- à établir de nouvelles collaborations des centres de planning familial avec des écoles, des classes ou groupes scolaires ;
- d'intervenir auprès d'au moins 6 000 jeunes en plus.

Vous constaterez que pour ma part, je veille à augmenter l'offre d'animation afin de toucher un nombre de plus important de jeunes dans le cadre scolaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je voulais remercier Mme la Ministre pour sa réponse extrêmement complète sur la question. La question sous-jacente était de voir s'il était possible de réfléchir ensemble, indépendamment de ce que les centres planning familiaux font. Je comprends la difficulté, et le fait que le plus évident à dire à une jeune adolescente est: «Prends une pilule; essaye de la prendre à heures régulières tous les jours et ça devrait pouvoir fonctionner». On sait que ce n'est pas toujours comme cela que ça fonctionne et cette facilité peut à un moment donné, nous donner bonne conscience. Malheureusement, quand on voit les chiffres d'IVG, ils sont effectivement en petite diminution mais ce n'est pas encore énorme. Si on veut lutter efficacement, même si l'on sait que la pilule, c'est ce qu'il y a de plus facile à donner, je trouve qu'on devrait aussi s'ouvrir à une autre manière d'aborder la question avec les jeunes. Il faut leur proposer réellement d'autres moyens de contraception, si on veut, demain, pouvoir lutter plus efficacement contre l'IVG.

C'est effectivement un sujet difficile à aborder et encore souvent tabou. Sans doute qu'EVRAS donnera également des résultats probants, puisqu'un public jeune pourra également être touché. Cette réflexion devrait à un moment ou à un autre, pouvoir être abordée ici, si notre objectif est effectivement de lutter contre l'IVG et en tout cas parvenir à sa diminution.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME TROTTA À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «L'IMPLÉMENTATION DU PLAN WALLON DE NUTRITION, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'implémentation du Plan wallon de Nutrition, Santé et Bien-être».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Graziana Trotta (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, vous avez lancé en 2010, un plan wallon nutrition-santé pour lutter contre le phénomène de la dénutrition chez les personnes âgées. Il visait, dans un premier temps, les aînés des maisons de repos. J'avais déjà eu l'occasion de

mentionner l'une ou l'autre étude réalisée en Belgique sur ce phénomène qui est connu et dont l'ampleur ne manque jamais d'interpeller. L'enquête menée par la haute école Karel de Grote d'Anvers indique qu'une personne de plus de 65 ans sur deux admise à l'hôpital pour une opération est en état de malnutrition. Le pire est que la plupart du temps, elle n'a même pas conscience de son état.

Je ne vais pas m'étendre sur le fait qu'une alimentation en qualité et en quantité suffisante constitue vraiment la base d'une bonne santé. Ce qui me paraît aussi important de souligner, c'est qu'une alimentation optimale représente pour les gériatres et les nutritionnistes, un des facteurs modifiables les plus accessibles pour améliorer le vieillissement.

Madame la Ministre, le Plan wallon nutrition-santé des aînés comprend notamment trois mesures qui sont en cours de réalisation. J'aurais souhaité que vous puissiez faire le point sur l'état de leur implémentation.

La première mesure concerne la création et la mise à disposition de chaque maison de repos et maison de repos et de soins, d'un guide de référence. Fin novembre, lors des discussions budgétaires, vous avez indiqué que ce guide était prêt. Pouvez-vous nous dire plus précisément quand il sera diffusé?

Il est également prévu, comme deuxième mesure, de former une personne-relais dans chaque établissement, afin d'assurer la bonne utilisation du guide de référence et ainsi de garantir une meilleure situation nutritionnelle en maisons de repos. Où en est-on à ce niveau-là? Vous souhaitiez un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet accord a-t-il été conclu?

La troisième mesure concerne un projet-pilote dans six maisons de repos qui consiste en la mise en application de la charte qualité nutrition. Ces six établissements ont été sélectionnés à la mi-2011 et l'expérience avait une durée de six mois. Aujourd'hui, le test doit être terminé. Avez-vous déjà les résultats de ce projet-pilote?

On sait qu'au-delà des maisons de repos, il y a aussi toutes les personnes âgées qui vivent à domicile et qui constituent le prochain objectif du Plan Nutrition-Santé. Je pense que c'est d'ailleurs pour cette année. C'est en tout cas ce que vous avez indiqué en novembre dernier et je souhaiterais savoir, Madame la Ministre, quel est plus précisément votre programme en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, nous travaillons avec l'Union professionnelle des diététiciens de langue française pour mettre en œuvre ce Plan wallon nutrition à destination des maisons de repos.

La rédaction du guide a été confiée à l'ASBL Question Santé.

Les derniers enseignements du test de faisabilité de cette charte qualité alimentation nutrition en maison de repos nous parviennent actuellement en vue de compléter le guide de référence. Ce guide apporte une méthodologie concrète afin de mener une démarche qualité en matière d'alimentation et de nutrition au sein des maisons de repos et maisons de repos et de soins. Il sera complété de fiches spécifiques destinées à chaque métier de la maison de repos et maison de repos et de soins, afin d'encourager chacun dans sa fonction à contribuer à l'amélioration de la nutrition des résidents. Le contenu rédactionnel du guide est en phase de finalisation.

Un test de faisabilité a été mené dans six maisons de repos. En plus de préciser les modalités pratiques d'application, le test évalue les impacts dans la vie des maisons de repos. Il permet aussi d'alimenter le contenu du guide par l'expérimentation de la charte dans ces établissements.

Le test a débuté en août 2011 et s'est terminé le 31 décembre 2011. Les diététiciens engagés par l'union professionnelle dans ce cadre continuent à suivre la mise en œuvre de la charte dans ces six établissements afin de préserver les acquis.

Le même comité de suivi encadre le test et la réalisation de la brochure.

Indépendamment du contenu de la brochure, un rapport sur ce test est en cours de rédaction par l'union professionnelle. La publication des résultats du test est prévue au cours du premier semestre 2012.

Des contacts sont en cours avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour intégrer des éléments relatifs à la nutrition dans les formations que le personnel des maisons de repos est amené à suivre en promotion sociale.

Nous testerons au cours du 1^{er} semestre 2012 la faisabilité d'identifier des personnes relais dans les maisons de repos afin de favoriser la mise en œuvre des recommandations.

Il me semble essentiel de bien installer la démarche en maison de repos et ensuite, suite à de multiples expériences, de lancer la démarche vers le secteur du domicile.

M. le Président. – La parole est à Mme Trotta.

Mme Graziana Trotta (PS). – Je remercie Mme la Ministre. Je voudrais vraiment souligner l'importance de la formation d'une personne-relais dans chaque établissement tant on sait combien il est important d'encadrer les pratiques alimentaires de ces personnes âgées. Il y a peut-être aussi un travail à faire au niveau de la sensibilisation à travers les médias parce que les messages nutritionnels sont vraiment trop peu axés sur les personnes âgées.

Etant donné que plusieurs études et constats de diététiciens ont mis en évidence le lien entre mauvaise alimentation et des facteurs comme la solitude, l'isolement social et le deuil. Ce sont vraiment des facteurs à prendre en compte dans ce plan wallon.

Enfin, je me réjouis que vous comptiez viser toutes ces personnes qui vivent seules à leur domicile. Il faut les aider à rester le plus longtemps possible chez elles, et c'est votre souhait. Je suis impatiente de revenir dans quelques semaines pour en savoir davantage.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES PERSONNES QUI NE SE SOIGNENT PAS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les personnes qui ne se soignent pas».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, le journal *Le Soir*, dans un article sur une étude internationale menée par l'auditeur Deloitte, révélait les informations suivantes: au sein des 12 États pris en compte dans ce vaste sondage, la Belgique est, après les États-Unis, le pays où les patients s'abstiennent le plus souvent de soins pour des raisons financières.

Un Belge sur cinq renonce à se rendre chez le médecin lorsqu'il est malade. Dans quatre cas sur dix, c'est le coût des soins qui est évoqué. Plus de six patients belges sur dix doivent restreindre les dépenses du ménage pour payer les factures de santé. Toutefois, les consommateurs de soins belges sont ravis de la performance de leur système de santé. La Belgique affiche ainsi le plus haut taux de satisfaction et sont ravis de leur médecin — 75% de satisfaits — ainsi que des soins hospitaliers — 68% de satisfaits.

D'autre part, la Wallonie subsidie les maisons médicales dont nous connaissons les services. On en a déjà parlé dans cette commission. Elles offrent en général une garde continue, la tenue du dossier médical global, des soins intégrés, et cætera.

Le personnel travaille en équipes en prenant en compte l'aspect global de la personne. Les différents services à la disposition des patients sont: la médecine générale, la kiné, la diététique et un psychologue.

La procédure pour accéder à ces services est très simple. Sur base d'un contrat rempli entre la maison médicale et le patient, le contrat est envoyé à la mutuelle de ce dernier qui verse chaque mois un forfait à la maison médicale. Le patient peut dès lors se faire soigner sans devoir déboursier un euro. On le sait, les CPAS, les relais sociaux et bon nombre d'associations envoient les plus démunis vers ces services.

Voilà mon interrogation, Madame la Ministre. Alors que de tels services existent, comment expliquer les résultats de cette enquête? Le citoyen à revenu moyen est peut-être de plus en plus touché par la crise mais est-il bien informé de tout ce qui existe et qui est à sa disposition? Ne faudrait-il pas l'informer d'une manière différente puisque cette étude est interpellante, surtout quand on sait les moyens développés et mis en place aujourd'hui?

Madame la Ministre, on sait que les maisons médicales fonctionnent avec un budget fermé et que le nombre de patients qu'ils peuvent accueillir n'est pas illimité puisqu'on parle de budget fermé. On sait qu'il y a également un budget fermé pour l'engagement des médecins, en tout cas pour les payer.

Voilà mes questions: on a des services, des moyens, on est face à une enquête interpellante et je me demande si ces personnes, qui pourraient avoir recours aux services déployés, sont bien informées de ce qu'elles pourraient avoir comment encadrement médical en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – La Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones publie régulièrement et, pour la dernière fois en mars 2011, une étude consacrée à la population qui fréquente les maisons médicales. Si vous voulez en savoir plus, il existe d'ailleurs un site internet: www.maisonmedicale.org.

Les conclusions sont les suivantes: les maisons médicales soignent une population plus jeune que la population générale; la population soignée en maison médicale au forfait est plus défavorisée que la population générale; la consommation de soins médicaux en maisons médicales est supérieure à celle de l'ensemble de la population — il s'agit plutôt d'un retour à une consommation normale de soins chez des patients présentant davantage de problèmes de santé de par leur moindre niveau socio-économique -; les maisons médicales continuent à faire beaucoup plus de consultations que de visites à domicile.

La fédération poursuit un travail de soutien à la récolte d'informations. Celles-ci permettent de connaître dans quelle situation chaque maison médicale travaille, d'envisager des orientations et d'interpeller les acteurs de terrain ainsi que les pouvoirs publics, afin de faire mieux correspondre offre et besoins.

Les statistiques de l'INAMI montrent une nette évolution des prestations de santé entre 2007 et 2010, ce qui tend à démontrer que ce mode de soins évolue favorablement.

Les maisons médicales peuvent bénéficier d'un agrément en qualité d'associations de santé intégrée en Wallonie. Ces dernières sont fréquentées par un peu plus de 100 000 patients, qu'il s'agisse de maisons médicales fonctionnant au forfait ou à l'acte.

Le financement des associations de santé intégrée tient compte notamment du nombre de patients qui y sont inscrits ou qui les fréquentent. Ce financement est plafonné à 4000 patients par association, sachant qu'au moins deux médecins généralistes y exercent leurs activités à titre principal.

En moyenne 2500 patients sont pris en charge par chacune des associations parmi la quarantaine que l'on a pu agréer jusqu'à ce jour en Wallonie. Cette situation résulte davantage de la pénurie de l'offre de soins liée au manque de médecins généralistes notamment.

La réglementation wallonne favorise la création de nouvelles associations de santé intégrée. Ce secteur bénéficie d'un soutien actif de la Wallonie. Le budget annuel alloué au secteur permet la création de nouvelles associations, depuis l'entrée en vigueur du dispositif, là où d'autres secteurs se sont vus imposer des freins ou des moratoires. Des procédures en vue de nouveaux agréments sont d'ailleurs en cours.

En termes de communication, le nouveau site internet de la Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé fournit à tout citoyen une information générale sur les associations de santé intégrée.

La Fédération des maisons médicales a aussi actualisé une brochure, sous l'égide de la Wallonie, présentant les missions, les activités et les maisons médicales, outre son propre site qui comporte à la fois des informations dédiées au grand public et aux professionnels.

Le transfert de compétences relatives à l'organisation de la première ligne de soins est à venir. L'enjeu essentiel sera de maintenir et de favoriser un système de soins performant garantissant l'accessibilité des soins à tous, y compris aux personnes fragilisées. Les maisons médicales en sont des acteurs extrêmement importants en vue de cet enjeu.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse détaillée. Elle renforce mon idée que les maisons médicales font un travail exceptionnel sur le terrain et remplissent un besoin rencontré par la population.

Je ne doute pas des nouvelles dispositions que nous devons prendre. On souhaite tous que la médecine soit accessible à tous. Je m'étonne toujours du résultat de l'enquête puisque celle-ci était assez dure par rapport aux soins prodigués à nos concitoyens et renforçait l'idée que chacun n'avait pas la possibilité d'avoir des soins adaptés en fonction de ses revenus.

On ne peut qu'espérer que cela aille mieux mais c'est quand même interpellant, quand on voit tout ce qui est déployé au niveau des services. Malgré tout, j'ai envie de m'étonner, me demander si on est bien informé dans certains milieux de ce qui existe. Quand vous parlez d'internet, cela met toujours un grand point d'interrogation par rapport à l'information rendue accessible à tous.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA PROSTITUTION EN WALLONIE ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LA RÉGION DE CHARLEROI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la prostitution en Wallonie et plus particulièrement dans la région de Charleroi».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, suite à la loi votée en France sur l'abolition de la prostitution et la pénalisation du client, le sujet de la prostitution revient sur le devant de la scène.

Le lobby européen des femmes a organisé un colloque début décembre sur cette matière. Il me semble que les débats étaient uniquement orientés vers un système suédois. Tous les exposés de cet après-midi allaient dans le sens de l'abolition de la pénalisation du client.

Les principales concernées, à savoir les prostituées, de plus en plus nombreuses à se constituer en syndicats et en groupements, n'ont pas, d'après elles, eu droit à la parole. Aujourd'hui, des pétitions circulent, des colloques s'organisent et certains lobbys féminins veulent prendre des positions radicales.

Il faut, bien sûr, condamner le proxénétisme et lutter contre les réseaux de traite des êtres humains. Nul ne remet ceci en doute mais pouvons-nous, au nom des femmes qui sont effectivement réduites à l'état d'esclaves dans les réseaux, condamner la prostitution en général ?

Aujourd'hui, une proportion de femmes, certes minoritaire mais loin d'être négligeable, se prostitue sans proxénète. Elles pratiquent ce «métier», qui n'est pas un métier comme les autres, pour des raisons qui les regardent. Ces femmes ne sont pas toutes les victimes irresponsables d'affreux clients. Toutes les associations sont d'accord pour dire qu'il ne faut pas pénaliser la prostituée et le client sinon tout ce secteur économique sera isolé. Si les prostituées sont cachées, elles n'auront plus aucune protection.

Il ne faut pas de jugement de valeur, ni vis-à-vis de la prostituée, ni vis-à-vis du client, c'est du cas par cas. Il n'y a pas d'image univoque. Il faut rester dans un discours où l'on prend en compte la complexité de la situation. La prostitution est un des métiers liés au contexte de la précarité: chez les prostituées, il y a 40% de migrants.

Nous savons qu'il est difficile que l'État s'en mêle car cela touche à un comportement individuel. Il faut

avoir la possibilité de remettre son choix de se prostituer en question. Cette possibilité ne sera rendue possible que par l'amélioration des conditions économiques de l'accès à l'emploi.

La prostitution de rue est souvent due à la précarité. À Charleroi, c'est une situation très particulière qui est rencontrée. On va aujourd'hui procéder à la rénovation du quartier de la Ville basse où la prostitution s'exerçait principalement. Ces femmes s'étaient intégrées dans un quartier certes insalubre et exerçaient leur activité sans rencontrer de véritable opposition des riverains.

Le promoteur immobilier choisi par la ville a décrété qu'il ne voulait plus de prostitution dans ce quartier, condition *sine qua non* pour effectuer les travaux. Les autorités communales ont interdit la pratique à cet endroit. Les travaux n'ont pas encore débuté mais on peut constater que ces femmes, qui sont pratiquement toutes dans une précarité extrême, continuent leur business, parfois inquiétées, mais pas systématiquement, par la police.

Fait plus grave: suite à ces mesures, elles sont dispersées sur le territoire de Charleroi, et principalement dans des endroits lugubres, mal éclairés, isolés, où leur sécurité est vraiment en péril.

Trois ASBL que vous connaissez travaillent sur le terrain: Entre 2, Dédale et Espace P. Nous avons eu l'occasion de les rencontrer. Vous les connaissez d'autant que vous les financez par le biais du relais social de Charleroi, dont on a déjà beaucoup parlé ici.

Au cours des années, les prostituées étant proches de ces ASBL, elles pouvaient bénéficier d'un encadrement direct par les travailleuses sociales et même avoir un encadrement au niveau de la protection des maladies sexuellement transmissibles ou de l'hygiène. Le médecin du relais santé, avec qui nous avons également dialogué, nous faisait remarquer que cette proximité des ASBL et des lieux de prostitution permettait aux prostituées d'avoir un encadrement social, un encadrement médical, un encadrement important qui leur permettait d'être bien contrôlées et pas isolées.

Justement, ces travailleurs sociaux travaillent dans des conditions très difficiles depuis plus de 20 ans, sous des statuts APE pour la plupart, avec des salaires très bas, ce qui explique une grande rotation du personnel et parfois un manque de stabilité. Une grande partie du temps est réservée à la chasse aux subsides, pour lesquels elles se heurtent souvent aux lourdeurs administratives et à l'incompréhension de certains fonctionnaires. Nous avons rencontré là des femmes qui n'ont pas vraiment pas la vie facile mais qui essaient malgré tout de tenir le cap, travailleuses comme prostituées. C'est quelque chose de vraiment très interpellant.

Il y a une stabilité de fait qui est remise en question chaque année. Ne pourrait-on pas opter pour une pérennisation de ces services par une subsidiation pluriannuelle pour permettre à ce personnel de faire autre chose qu'aller à la recherche des subsides.

Madame la Ministre, vos compétences ne vous permettent pas de régler tous ces problèmes mais ne pourriez-vous, comme pour les assuétudes, imaginer lancer un large débat sur ces questions, où l'on rencontrerait les différents secteurs et les autorités compétentes en votre qualité de ministre de la santé et de l'égalité des chances?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Depuis toujours, la prostitution fait débat et les divisions idéologiques restent fortement marquées. Pour ma part, mon approche se veut pragmatique. Les politiques d'égalité des chances et d'action sociale doivent concerner toutes les citoyennes sans exclure certaines catégories de femmes.

Depuis 2007, les édiles de Charleroi travaillent à un projet de rénovation du quartier de la Ville basse. C'est dans ce quartier qu'on trouve le «Triangle», trois rues en l'occurrence qui concentrent l'essentiel de la prostitution en centre ville.

Depuis juillet 2011, en raison des expropriations et travaux entrepris dans le cadre de cette rénovation, les prostituées n'ont en principe plus le droit d'exercer dans ce quartier. Elles doivent le faire à quelques centaines de mètres.

Les prostituées dénoncent le risque élevé d'agressions en ces lieux et craignent la fuite de clients peu enclins à se présenter en un endroit où l'anonymat est incertain.

À Charleroi, Espace P, Dedale et Entre 2 sont des associations qui dialoguent avec les personnes qui se prostituent et leur proposent, si elles le souhaitent, un accompagnement psycho-médico-social.

En 2009, dans un document commun intitulé «la prostitution à Charleroi», qui a par ailleurs été remis aux autorités de la ville, les trois associations attiraient l'attention sur la nécessité d'établir le lien entre les personnes qui se prostituent et les travailleurs sociaux. En effet, l'exercice du métier dans les rues du triangle donnait une «relative» sécurité à ces travailleuses de par le contrôle social inhérent au quartier et la proximité géographique de lieux d'accueil. Votre question fait écho à l'affaiblissement de ce lien, à l'insécurité croissante et aussi au surcroît de travail nécessaire au maintien des contacts avec les prostituées.

La Ville de Charleroi, soucieuse de garantir une meilleure sécurité aux prostituées, a décidé d'augmenter le nombre de points lumineux et de procéder à quelques aménagements à cette zone.

Quant à la pérennité des moyens accordés à ces associations d'aide aux personnes qui se prostituent et aux conditions de travail de psychologues, éducateurs ou assistants sociaux, ce n'est pas spécifique à Charleroi.

En Wallonie, il existe quatre associations actives dans l'écoute et l'accompagnement des personnes qui se prostituent: Icare, Espace P, Entre2, Dédale. Chacune des associations a ses spécificités.

Ainsi, Icare fait principalement du travail de rue. Situé à Liège, en accordant une priorité au suivi médico-social, il est aussi l'opérateur associatif de référence pour l'installation du fameux Eros Center dont on parle beaucoup.

Espace P est présent dans plusieurs villes (Arlon, Liège, Namur, Charleroi, Mons, Tournai). Il travaille notamment avec les hôtesse dans les bars. Là, le travail est principalement axé sur le dépistage, l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.

Dédale, c'est une nouvelle ASBL qui a repris les activités d'Icare sur Charleroi.

L'ASBL Entre2, présente à Charleroi, mais aussi à Seraing, a pour objectif la reconnaissance des prostituées en tant que citoyennes à part entière et donc, forcément à la défense de leurs droits.

Toutes ces associations bénéficient de subventions multiples d'ailleurs, outre de possibles subventions en éducation à la santé ou comme services d'éducation permanente qui sont octroyées à cet égard par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des subventions sont aussi accordées par l'INAMI, notamment pour le travail de dépistage ou de suivi médical. Ces associations bénéficient de subventions de la Wallonie. Dans les deux grandes métropoles, ces associations se partagent 118 142 euros. À Liège, le montant est partagé entre Espace P et Icare. À Charleroi, le subside est réparti entre Espace P, Dédale et Entre2. Outre ces montants, j'ai signé avec Icare et Espace P une convention pluriannuelle, convention qui leur octroie une subvention destinée à prendre en charge le coût de l'accompagnement social. Ces subventions viennent s'ajouter à celles obtenues auprès du ministre de l'emploi sous la forme de points APE.

Cette convention pluriannuelle rencontre ainsi pleinement votre demande et enfin, avec mes collaborateurs, je réfléchis à accorder à ce secteur un financement qui pourrait être plus structurel, le pérenniser et pour cela, pour y travailler, j'envisage une réunion avec le secteur et les relais sociaux concernés. Cette réunion serait programmée dans le courant du premier semestre de cette année.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Le monde est merveilleux. Cela me rassure parce que les points lumineux, cela me faisait sourire.

Savoir que vous allez poursuivre et, notamment, aller encore plus en avant avec des rencontres avec le secteur, avoir des initiatives différentes au niveau des subventions, cela ne peut être que des choses constructives et positives pour le secteur, pour les femmes qui y travaillent et pour les prostituées avec lesquelles elles travaillent.

Je m'en réjouis d'autant que je me permettais d'être leur porte-parole puisqu'elles m'avaient dit: «Invitez la ministre à nous rencontrer, c'est vraiment essentiel, qu'elle vienne sur le terrain, à Charleroi». Vous m'excuserez, je ne sais pas vous parler de Seraing ni de Liège ni d'Eros. Je ne sais vous parler que de Charleroi, et je m'en fais le relais.

Vous nous avez devancés au niveau de votre cabinet et je ne peux que m'en réjouir. Maintenant si c'est dans votre cabinet, très bien, mais elles vous attendent en tout ca. Elles seraient ravies de vous avoir dans leurs murs.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES ACCUEILS EN WALLONIE DES ENFANTS ATTEINTS D'AUTISME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les accueils en Wallonie des enfants atteints d'autisme».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, l'actualité de ces dernières semaines met en lumière la dure réalité des parents qui ont un enfant souffrant d'autisme ou de troubles similaires. L'autisme est encore peu connu mais, dans le milieu médical, les chercheurs scientifiques le définissent comme un trouble du développement cérébral dont les causes sont biologiques et génétiques. Ce ne serait pas une maladie mentale mais une déficience, un handicap. Généralement, les parents découvrent ces troubles vers l'âge de deux ans car l'enfant a des troubles du développement caractérisés par une interaction sociale et une communication anormale, avec des comportements restreints et répétitifs.

Un enfant sur 150 naît autiste dans le monde. Il est probable que ce chiffre est sous-évalué car certains cas ne sont pas diagnostiqués, les familles étant dans le déni.

Certains de ces enfants peuvent être intégrés dans le système scolaire normal avec une auxiliaire de vie scolaire. D'autres ne le peuvent pas et certains parents se voient dans l'obligation soit d'arrêter de travailler soit de trouver des solutions très difficiles à mettre en place.

En Belgique, l'autisme a été reconnu comme handicap spécifique en 2004. Il reste, cependant, dans notre société, des lacunes énormes: absence de diagnostic précoce, manque d'un nombre suffisant d'écoles et de classes adaptées, accompagnement familial et prise en charge des personnes autistes adultes, tant sur le plan de l'hébergement surveillé que sur le plan de l'insertion dans le monde du travail ou de l'occupation.

À l'heure actuelle, beaucoup de jeunes atteints d'autisme ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge éducative adaptée à leurs besoins et possibilités. Cette absence de prise en charge engendre, à terme, des handicaps supplémentaires qui affectent davantage l'évolution de la personne à l'âge adulte.

Des lacunes importantes existent aussi sur le plan de la formation des médecins, des enseignants spécialisés, des éducateurs et du personnel para-médical.

Dernièrement, deux cas ont occupé l'actualité. On a pu voir que des parents avaient de grandes difficultés à s'occuper d'enfants, soit en raison de leur milieu familial défavorisé ou en fonction de l'organisation de la famille: familles monoparentales et autres. Ces parents se retrouvent dans des situations de détresse aggravée par le manque de place dans des structures adaptées.

Madame la Ministre, je vous sais très sensible à ce problème, d'ailleurs pour le cas de l'enfant maltraité, dont je faisais référence dans le premier point, vous aviez trouvé une solution qui malgré toute votre bonne volonté n'a pas pu se concrétiser.

Si ces troubles relèvent à la fois de la psychiatrie et du handicap, la Wallonie était-elle bien compétente pour essayer d'y remédier ?

Pouvez-vous nous dire, dans quelle structure d'accueil ces enfants peuvent être accueillis? Combien de places dans ces milieux sont réservés pour les enfants autistes? Certains enfants bénéficient-ils d'un soutien

approprié auxiliaire de vie ou pédagogique, psychologique, kiné pour leur adaptation dans des classes normales ou d'enseignement spécialisé?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, l'autisme est considéré, comme une déficience grave nécessitant une prise en charge adaptée. Ce trouble du développement empêche la personne qui en est atteinte d'organiser et de comprendre le monde qui l'entoure. Ces personnes souffrent de déficits dans les interactions sociales, dans la communication tant verbale que non verbale et présentent des limitations dans leurs activités ou des limitations dans leurs centres d'intérêts.

Les parents d'enfants atteints d'autisme sont confrontés quotidiennement à de nombreux obstacles liés aux besoins très spécifiques des enfants, mais aussi au risque d'isolement social.

Dès avant la reconnaissance par la Communauté française de l'autisme comme déficience à part entière, certains services financés par l'AWIPH accueillaient et hébergeaient déjà des personnes avec autisme et leur offraient la possibilité d'activités valorisantes et un environnement adapté à leurs besoins, mais sans pour autant les identifier comme telles.

Des jeunes avec des traits autistiques sont ainsi accueillis dans la plupart des services. Aujourd'hui, on dénombre notamment, dans le Brabant wallon, deux services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés pour un total de 13 places agréées et pour l'accueil agréé, pour l'accueil de personnes autistes, six jeunes atteints principalement de ce trouble y sont aujourd'hui accueillis.

Dans le Hainaut, ce sont trois services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés, pour un total de 65 places. Un agrément pour l'accueil d'autistes comme catégorie principale et 14 jeunes y sont aujourd'hui accueillis.

Un projet spécifique d'accueil de jour et de suivi à l'intégration traite 90 dossiers dont trois concernent des enfants autistes.

Dans le Hainaut encore, trois services résidentiels pour jeunes sont reconnus pour un total de 135 places agréées. Six jeunes autistes y sont accueillis.

Dans la Province de Liège, ce sont deux services d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés pour un total de 54 places. Un jeune autiste seulement y figure. Un service résidentiel pour jeunes pour un total de 28 places agréées. Quatre jeunes autistes y sont accueillis.

Dans la Province de Namur, deux services résidentiels pour jeunes pour un total de 89 places agréées. Six autistes y sont accueillis.

Cela étant, la difficulté majeure consiste à rencontrer les demandes d'hébergement d'urgence et notamment pour les jeunes, très perturbés, qui alternent souvent les séjours hospitaliers en psychiatrie et les périodes d'hébergement dans les institutions de l'AWIPH.

Pour ces situations, des solutions sont parfois extrêmement difficiles et complexes à trouver.

En concertation avec l'AWIPH, je poursuis bien évidemment la réflexion sur la mise en place d'une politique qui soit adaptée, qui soit aussi diversifiée pour vous permettre de répondre de manière plus pertinente aux souhaits légitimes des familles, pour répondre à ces demandes qui soient les plus difficiles à rencontrer.

À cet égard, je pense qu'il faut mettre l'accent sur l'ouverture de places au sein de services résidentiels et au sein de centres de jour aussi via le mécanisme que nous connaissons bien des places et des conventions nominatives. Ce dispositif permet à des bénéficiaires qui sont nominativement, comme son nom l'indique, identifiés d'intégrer rapidement un service adapté, bien sûr, en tenant compte des souhaits des familles. Là aussi, on ne va pas placer un enfant d'Arlon à Tournai ou à Verviers. On va essayer de trouver au plus proche du milieu familial de l'enfant ou de la personne ou du jeune. Un nombre important de personnes avec autisme ont bénéficié et bénéficient encore aujourd'hui de cette procédure d'urgence.

Vous connaissez aussi les cellules mobiles d'intervention, dont deux d'entre elles sont cofinancées par la région et le Service public fédéral santé publique. Ces cellules mobiles ont été mises en place, il y a maintenant plusieurs années.

Ces équipes pluridisciplinaires ambulatoires ont pour mission d'apporter une aide concrète, dans le milieu de vie de la personne, pour prévenir une crise éventuelle et surtout pour éviter une exclusion d'un service ou éviter une hospitalisation, dans les cas les plus graves. Ces professionnels, qui travaillent en partenariat avec les hôpitaux psychiatriques, avec les parents aussi, avec le secteur de l'AWIPH, interviennent régulièrement en faveur des personnes avec autisme. Une cellule est compétente d'ailleurs pour les jeunes qui n'ont pas encore atteints l'âge de 16 ans et toutes les autres cellules fonctionnent pour les jeunes dès 16 ans.

Enfin, je veux vous dire aussi que l'AWIPH a élargi, en 2011, son plan de formation destiné au personnel des services qui accueillent ou sont susceptibles de prendre en charge des personnes lourdement handicapées.

L'AWIPH a proposé des modules très concrets fondés sur l'échange de bonnes pratiques entre professionnels du secteur avec pour thématique la gestion des troubles du comportement.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je tiens à remercier vivement Mme la Ministre pour sa réponse détaillée et très enrichissante au niveau de son contenu.

**QUESTION ORALE DE M. ELSÉN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «L'ÉVOLUTION DE LA
PAUVRETÉ EN BELGIQUE ET EN WALLONIE»**

**QUESTION ORALE DE M. SENESAEL, À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «L'APPEL À L'AIDE DES
RESTOS DU CŒUR»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Elsen sur «l'évolution de la pauvreté en Belgique et en Wallonie» et la question orale de M. Senesael sur «l'appel à l'aide des Restos du cœur» à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

La parole est à M. Elsen pour poser sa question.

M. Marc Elsen (cdH). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, le risque qu'un Belge tombe dans la pauvreté s'élève à 20,8%. Le chiffre atteint même 35% chez des parents seuls, près de 23% de la population européenne, soit 114 millions de personnes risquent de devenir pauvres. 14,6% de la population totale belge vit dans la pauvreté. Si ce chiffre est stable depuis de nombreuses années maintenant, il est cependant constaté que la pauvreté augmente dans ce groupe.

Ces chiffres sont publiés sur base du plus récent rapport de la Commission européenne sur le marché du travail et la situation sociale en Europe. En décembre dernier, le tout premier rapport de la Commission européenne sur la situation sociale pointait la Belgique comme le pays de l'Union qui compte le plus de citoyens vivant dans un ménage sans emploi. 12,6% de la population belge vit dans une famille sans emploi, ce qui correspondrait à une augmentation de 10% par rapport aux statistiques précédentes et au fond, un record en Europe!

La Belgique affiche ainsi un score inférieur à la moyenne européenne, laquelle est de 9,9%.

Ces chiffres ne viennent que confirmer ceux que les Restos du Cœur ont encore publiés la semaine dernière, à savoir qu'ils devaient faire face, à Mons-Borinage/Quiévrain, à 20% à 40% de demandes supplémentaires par rapport à l'an passé. Ce qui est énorme, il faut bien le dire. Les demandes peuvent selon eux venir de personnes ayant fait peu d'études, mais aussi — et c'est encore plus interpellant — de médecins, de psychologues ou d'architectes.

Cette hausse de 40% à Mons, c'est quatre fois plus que la moyenne belge. Et non loin de là, à Quiévrain, les demandes ont augmenté de 20%.

À Quiévrain, le Resto du Cœur propose des colis de nourriture depuis 15 ans mais aussi de l'aide administrative ainsi que les conseils d'une assistante sociale. Le but est de proposer une aide d'urgence mais aussi une certaine convivialité. Le premier constat qu'il fait est le suivant: entre 180 et 200 personnes bénéficient désormais de l'aide proposée et une soixantaine de colis sont distribués chaque semaine, soit bien plus bien plus que l'an dernier. Aussi, les gens viennent, semble-t-il, de plus en plus loin, comme de Dour ou de Boussu.

Les Restos constatent, enfin, que les demandent viennent de personnes de plus en plus jeunes, ou de familles nombreuses qui ne s'en sortent plus.

Madame la Ministre, cette hausse de demandes constatées au Resto du Cœur de Mons-Borinage/Quiévrain peut-elle être appliquée et généralisée à toutes les régions du territoire wallon ?

Quelles sont, selon vous, les causes et les raisons de cette augmentation galopante du nombre de personnes dans le besoin sur notre territoire ?

Disposez-vous de chiffres très précis concernant l'évolution de la pauvreté en Wallonie ?

Face à ces nouveaux constats que je viens d'évoquer, que préconisez-vous? Estimez-vous que la Wallonie devrait prendre des mesures d'aide sociale supplémentaires? En a-t-elle les moyens? Le secteur associatif ne devrait-il pas également être plus et mieux soutenu, afin de pouvoir faire face à ces demandes toujours plus importantes dans notre région?

M. le Président. – La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Daniel Senesael (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, M. Elsen ayant été très complet, je serai très concis.

On le sait, la crise financière continue à faire ressentir ses effets dévastateurs sur les Wallonnes et les Wallons. Comme souvent, les premières victimes sont les plus démunis, les plus fragilisés de notre société.

La semaine dernière, les Restos du Cœur ont déjà annoncé que la fréquentation de leurs lieux d'accueil avait fortement augmenté. D'autres services sociaux d'aide aux personnes et de restauration dressent le même constat.

Partagez-vous ce constat? Quel soutien supplémentaire accorder à ces institutions?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Messieurs les Députés, permettez-moi tout d'abord d'attirer votre attention sur les différents chiffres qui recouvrent parfois des concepts différents.

Le taux de pauvreté en Belgique s'établit à 14,6%, ce taux correspond au pourcentage de Belges dont les revenus sont inférieurs à 60% du revenu médian.

Le chiffre de 20,8% est lui un indice synthétique qui évalue le risque de pauvreté et est composé de trois dimensions : la pauvreté monétaire, c'est-à-dire le pourcentage de personnes bénéficiant d'un revenu inférieur à 60% du revenu national médian, mais aussi la privation matérielle qui évalue la possibilité qu'ont les ménages à faire face à certains types de dépenses et encore la présence de revenus du travail au sein du ménage, l'hypothèse étant qu'un ménage qui ne bénéficie pas d'au moins un revenu professionnel ou assimilé, vit dans des conditions de précarité.

Ces chiffres diffèrent entre les régions du pays. Le taux de pauvreté et l'exposition à la pauvreté sont effectivement plus élevés en Wallonie et à Bruxelles.

Si ces chiffres indiquent une faible évolution du nombre de personnes pauvres en Belgique, l'intensité de la pauvreté s'accroît. On peut expliquer cette évolution par l'augmentation du prix de la vie. Je pense notamment au coût du logement et des charges énergétiques, mais aussi au renchérissement du prix de certains produits de base comme la farine, par exemple.

Les chiffres publiés par le Resto du Cœur de Mons m'ont néanmoins interpellée. Les données, très parcellaires, à ma disposition, indiquent que cette augmentation est présente partout en Wallonie, peut-être de façon moins sensible que dans la région de Mons-Borinage.

La décision de l'Union européenne de ne plus distribuer, à partir de 2014, que les surplus de production dont elle dispose, place les banques alimentaires dans une situation difficile.

Cette question est aussi liée à la mise en œuvre de l'accord de Gouvernement pris au fédéral, qui prévoit la régionalisation du BIRB (Bureau d'Intervention et de Restitution belge), dont une des missions est la distribution des surplus alimentaires européens.

En Wallonie, le 11 octobre dernier, j'ai pris l'initiative d'une réunion de travail avec des institutions publiques et privées, qui prennent en charge la distribution de vivres aux plus démunis. Outre la nécessité d'au moins maintenir le niveau d'aide alimentaire aux plus précaires, les participants ont pleinement souscrit à la proposition qui leur était faite d'entamer une concertation en vue d'améliorer, si possible, l'organisation de ce secteur.

En ma qualité de Ministre de l'Action sociale, je suis consciente des enjeux et ferai le maximum pour dégager des moyens pour soutenir les actions des services, publics et associatifs, impliqués dans l'aide aux personnes, malgré les difficultés budgétaires que nous connaissons actuellement.

M. le Président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse.

Le principal intérêt de ces chiffres était — mais ce n'est sans pas nécessaire, ni pour vous, ni pour nous — de nous interpellier et, finalement, de nous laisser en état d'éveil par rapport à une problématique qui interpelle, que l'on regrette et à laquelle nous sommes sensibles.

On peut effectivement regretter qu'un certain nombre de décisions en d'autres lieux ne fassent qu'accroître la pauvreté et, comme vous l'avez fort bien dit, la pauvreté d'un certain nombre de couches de la population et, notamment, cette fameuse question des surplus de production européenne. Voyons ce qui est de notre ressort. Je note avec intérêt que vous restez vigilante et qu'un certain nombre de concertations sont entamées avec les secteurs public et privé en matière d'aide à la pauvreté, avec une attention particulière sur ce secteur des restaurants sociaux, comme les Restos du cœur. Mais il y a d'autres restaurants sociaux dans le secteur associatif. Je pense qu'ils sont de très bons mesureurs de l'évolution de la pauvreté et que, au-delà de cela, ils mériteraient, dans la mesure des possibilités, de bénéficier de davantage de moyens pour répondre aux besoins qu'ils n'inventent pas.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Daniel Senesael (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse apportée.

Je vous sais très sensible à cette problématique et je ne doute pas un instant que vous veillerez à apporter votre contribution à essayer de pourvoir aux demandes adressées.

Je sais aussi que c'est une problématique qui engendre une réflexion toute particulière et dans le cadre de ce que M. Elsen vient de dire, c'est vrai que quand on parle des Restos du cœur, c'est souvent le générique qu'on utilise, mais il est vrai que ce sont tous les restaurants sociaux dont on doit parler. C'est vraiment un niveau d'appréciation dans notre société de l'état d'avancement de la pauvreté.

M. le Président. – Je remercie Mme Meerhaeghe et M. Senesael qui vont alternativement prendre en charge la présidence de cette fin de séance.

(Mme Meerhaeghe, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. SENESAEI, À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE MOUVEMENT SOCIAL AU
SAFTAM»**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael, à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le mouvement social au Saftam».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Daniel Senesael (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers collègues, le personnel du Service d'aide familiale des arrondissements de Tournai-Ath-Mouscron a arrêté le travail pendant une journée, à la fin de l'année passée. En cause, un désaccord avec trois nouvelles conventions d'entreprise.

Le Saftam offre des services tels que l'aide à la vie quotidienne, l'accompagnement des personnes âgées, malades ou handicapées, l'entretien courant des pièces habitées, l'aide au déplacement à l'extérieur, la préparation de repas et bien d'autres services.

Il ne nous revient évidemment pas de juger de l'opportunité de mener cette action. Mais il importe que la situation se normalise au plus vite afin que soient garantis ces services indispensables à de nombreuses personnes. Et je parle en connaissance de cause.

En savez-vous plus sur la situation du Saftam? Le personnel a-t-il repris ses activités et trouvé un accord avec la direction? Et — c'est ce qui m'importe le plus — les bénéficiaires de ses services continuent-ils à en jouir quotidiennement?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, le Saftam est un des services d'aide aux familles et aux aînés agréé en Wallonie et qui a reçu en 2011 un contingent de 155058 heures d'aides familiales.

Il y a bien eu un arrêt de travail le lundi 19 décembre 2011 suivi par une partie du personnel.

L'origine de ce mouvement réside dans la dénonciation en juin 2011, de conventions d'entreprise, extra-sectorielles concernant:

- l'octroi d'un chèque cadeau en fin d'année;
- l'octroi d'un congé le 27 septembre;
- et l'octroi de trois jours de congés payés pour les aides ménagères Titres-Services.
-

Toutefois, le service a été assuré auprès des bénéficiaires les plus dépendants et le travail a repris dès le lendemain du mouvement de grève, soit le mardi 20 décembre.

Il semble que la situation soit rentrée dans l'ordre.

Rappelons que les relations entre l'employeur et son personnel relèvent de la concertation sociale.

Par ailleurs, à ce jour aucune plainte de la part de quelque bénéficiaire n'est parvenue à l'administration wallonne pour non respect du contrat d'aide.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Daniel Senesael (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse.

(M. Senesael, commissaire, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATION DE MME MEERHAEGHE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES SUR « LE PLAN HABITAT PERMANENT ACTUALISÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances sur « le Plan Habitat permanent actualisé ».

La parole est à Mme Meerhaeghe pour développer son interpellation.

Mme Isabelle Meerhaeghe (Écolo). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, dans le cadre de l'actualisation du plan HP, les communes intéressées devaient déposer leur convention de partenariat 2012- 2013 pour le 15 décembre 2011.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point à ce propos? Combien de communes ont adhéré au plan HP actualisé? Notez-vous un intérêt particulier de ces communes anciennement ou nouvellement inscrites dans le plan, selon leur situation spécifique de campings, de domaines ou de parcs résidentiels?

Je souhaiterais également m'attarder, dans le cadre de ces conventions, sur les définitions de fonction, d'une part, du chef de projet, et de l'autre de l'agent de concertation. Il y est précisé que le chef de projet est, entre autres choses, le porte-parole de la commune et que l'agent de concertation, issu du secteur associatif et désigné par la commune, exerce sa fonction de manière neutre et indépendante.

Madame la Ministre, comment concilier neutralité et engagement dans le secteur associatif, d'autant plus quand celui-ci est axé sur le droit au logement par exemple, comme c'est régulièrement le cas ?

Il me semble que le secteur associatif représente, par définition, une part de l'opinion publique, et la défend en vue de la faire percoler dans le monde politique.

Ne voyez-vous pas un hiatus, dès lors, entre cette position et la forme de neutralité qui est demandée aux agents de concertation ?

Plus concrètement, sur le terrain, si les autorités communales disposent de leur représentant et porte-parole, qui par conséquent représente les résidents permanents ?

Nous n'ignorons pas les problèmes de «démocratie interne» dans certaines zones HP. Sauf erreur de ma part, le Plan HP ne prévoit pas de les résoudre concrètement. Ne pourriez-vous pas envisager des solutions afin de permettre aux résidents permanents d'être valablement représentés? Cela serait un bon signal démocratique pour ces citoyens et cela permettrait sans aucun doute d'apaiser un bon nombre de conflits quotidiens, singulièrement au niveau des factures de fournitures en électricité et en eau.

Evoquons également la communication. L'actualisation du plan HP a déjà suscité grand nombre de réactions et d'inquiétudes de la part des résidents permanents. Parmi les 67 mesures du plan actualisé, je souhaiterais m'arrêter sur le volet de la communication. Les inquiétudes sont en effet généralement générées par un manque d'information ou par des informations erronées.

La Direction interdépartementale de la cohésion sociale (DiCS) est, dans ce cadre, chargée notamment de «développer un plan de communication global afin de relayer les différentes mesures validées par le Gouvernement wallon suite à l'adoption du Plan HP actualisé ». Il s'agit de la mesure 58.

Pourriez-vous nous indiquer l'évolution de ce plan de communication ?

Quelle en est la procédure concrète, sur le terrain? Tous les résidents permanents sont-ils, à l'heure qu'il est, informés des nouvelles mesures? Il était également prévu des brochures d'information. Celles-ci ont-elles été réalisées et distribuées?

Il me revient, à titre d'exemple que, lors de réunion où la DiCS présentait le plan HP actualisé, certaines informations étaient soit inexactes, soit mal comprises. Il aurait ainsi été dit, notamment, que si la zone en question n'était pas reconvertie en zone d'habitat, elle serait automatiquement inscrite dans la phase 1 du plan, à savoir la phase relative aux campings et domaines en zones inondables.

Madame la Ministre, sur ce point plus précisément, qu'en est-il? Confirmez-vous ou infirmez-vous cette information? Je vous remercie d'ores et déjà, pour l'ensemble de vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, à l'heure actuelle, 23 communes ont décidé d'adhérer au plan actualisé en l'occurrence: Anhée, Aywaille, Bernissart, Brugelette, Chimay, Comblain, Couvin, Dour, Durbuy, Estinnes, Fosses-la-Ville, Froidchapelle, Genappe, Honnelles, Hotton, Marche-en-Famenne, Onhaye, Ramillies, Somme-Leuze, Sprimont, Vresse-sur-Semois, Wasseiges et Yvoir.

Les Communes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Binche et de Lobbes ont décidé de se retirer du plan. La première parce que la ville estime que la situation particulière du quartier de La Baraque n'exige plus sa présence dans le projet, les deux suivantes parce qu'elles ne comptent plus de résidents permanents. Il en sera probablement de même pour la Ville d'Andenne.

Les Communes d'Esneux, Hastière, Mettet, Philippeville, Thuin et Walcourt ont demandé un délai pour rendre la convention signée, leur conseil communal ne se réunissant plus avant janvier 2012. La Commune de Cerfontaine doit encore se positionner.

On peut en conclure que la plupart des communes adhérant déjà au plan HP, renouvelleront la convention qui les lie à la Wallonie, d'ici la fin du mois.

Suite aux différentes réunions qui se sont tenues dans chaque commune, en présence d'un agent de la DiCS, il apparaît que ces communes estiment que l'actualisation du plan et les mesures qui en découlent permettront de clarifier la situation des habitants des équipements visés.

D'autres communes ont manifesté un intérêt pour le plan HP, mais rien ne s'est concrétisé à ce jour.

Vous vous questionnez également sur les rôles dévolus au chef de projet et à l'agent de concertation des plans HP locaux, et tout particulièrement sur l'accent mis sur le caractère neutre et indépendant de ce dernier.

Le descriptif de fonction de chaque acteur local du plan HP figure dans la convention. Je souhaite préciser que le caractère neutre et indépendant de l'agent de concertation n'est pas une idée neuve. L'ancienne convention de partenariat prévoyait que l'agent de concertation était issu de préférence du secteur associatif et que son rôle était d'être un intermédiaire entre les parties et de faciliter le dialogue entre celles-ci.

Rien n'empêche des associations poursuivant un objectif militant, par exemple le droit à un logement différent, de désigner en leur sein un agent de concertation. Mais en ce cas, le travail militant devra être nécessairement distinct du travail de «facilitateur».

Pour ce qui concerne la représentation des résidents permanents, la Convention de partenariat est très claire: un représentant des résidents permanents peut être associé aux réunions du comité d'accompagnement local du plan HP.

Il devra être désigné en raison de sa capacité à représenter la diversité des facettes que revêt la problématique HP au niveau communal.

La représentation des résidents au sein de leur propre équipement est par contre plus complexe eu égard à la diversité des situations rencontrées: les équipements sont parfois aux mains d'un seul propriétaire, parfois divisés entre plusieurs propriétaires mais pas toujours organisés en copropriété. Des discussions ont à cet égard été entamées avec la Fédération du notariat qui souhaite nous aider à réfléchir à de nouvelles pistes.

Dans l'intervalle, certaines communes et certains agents de concertation agissent déjà concrètement via, par exemple, leur participation à l'assemblée des copropriétaires, leur constitution en syndic ou la mise en place de concertations relatives aux problématiques de l'eau et de l'électricité.

Le dernier point de votre interpellation porte sur le plan de communication relatif au plan HP. Ce plan a été établi sur trois axes: une communication à l'attention des résidents permanents, une seconde plus générale et une dernière à l'attention des professionnels concernés par la problématique.

Un dépliant de présentation du plan HP a été rédigé à destination des résidents, de manière à répondre aux questions les plus courantes, et a été distribué par les antennes sociales ou les agents référents du Plan HP dans les communes sans antenne sociale.

Au-delà, de ce dépliant, les acteurs locaux comme les antennes sociales, les chefs de projets, les agents de concertation veilleront à établir et maintenir une communication et une information de qualité à tous les habitants permanents.

En matière de communication générale, une brochure de présentation du plan HP actualisé est en cours d'impression. Elle sera distribuée dans toutes les communes et accessible sur le site de la OICS qui reprend toutes les informations utiles sur le plan HP.

La communication aux professionnels a reçu un début de mise en œuvre.

En juin dernier, le tableau de bord approuvé par le gouvernement a été envoyé à toutes les directions générales du SPW leur demandant de désigner une personne référente pour le plan HP en son sein.

J'ai également organisé une première rencontre avec la Fédération du notariat et un courrier va être envoyé aux fédérations d'agents immobiliers.

En novembre, une réunion de travail a été organisée avec les mandataires locaux. Elle a été suivie de réunions dans chaque commune adhérente au plan HP.

Un agent de la DiCS était présent à chacune de ces réunions. C'est sans doute suite à l'une de celles-ci que vous est parvenue la rumeur selon laquelle un équipement non reconverti serait automatiquement inscrit en phase 1.

Lors de la présentation du plan HP aux acteurs locaux, les objectifs opérationnels de la phase 2 ont été subdivisés en deux catégories, selon qu'une reconversion en zone d'habitat puisse y être envisagée ou pas.

Dans le cas où une reconversion des équipements en zone d'habitat s'avérerait impossible, il a été indiqué que les objectifs poursuivis seraient identiques à ceux de la phase 1 tout en précisant que le gouvernement entendait être attentif, notamment, à l'accès des résidents à l'eau et à l'électricité. Vous savez que c'est évidemment une question fondamentale dans ces zones.

M. le Président. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Isabelle Meerhaeghe (Écolo). – Merci, Madame la Ministre pour ces différentes précisions. Cela vaut la peine de clarifier les choses. L'actualisation de ce plan les clarifie, et cela d'autant plus qu'au sein des conventions signées par les communes apparaissent effectivement les profils de fonction. Sur le terrain, certains agents de concertation mettent beaucoup de cœur à l'ouvrage, avaient ou ont toujours la volonté de représenter les résidents permanents, et aussi cette volonté de pouvoir consacrer le droit au logement et à un logement notamment différent.

Reste la question de la représentation des résidents permanents. Elle est cruciale. Vous êtes bien consciente qu'en certains endroits, elle pose de réels soucis, et cette complexité est due à la diversité des situations. Si j'ai bien compris, vous étudiez de nouvelles pistes sur ce sujet. Une réflexion est menée et c'est indispensable pour que tous les résidents permanents puissent pouvoir se sentir légitimement représentés entre autres dans les aspects tout à fait pratiques comme la distribution en eau, en gaz et en électricité, ou au niveau des factures à payer quand il n'y a pas de compteur individualisé.

Merci aussi de vos précisions quant à la phase 1 et la phase 2. Cela montre bien à quel point toutes les informations transmises doivent l'être très clairement. Je comprends la nuance apportée, et que vous m'avez précisée, mais je ne suis pas certaine que les interlocuteurs l'aient comprise de cette façon-là. Il faudrait veiller à être le plus clair possible.

Je vous remercie.

M. le Président. – L'incident est clos.

(Mme Meerhaegue, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «L'ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE SUR L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'accord de coopération avec la France sur l'accueil des personnes handicapées».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Daniel Senesael (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers collègues, à la fin du mois de décembre, vous avez procédé à la signature d'un protocole de coopération avec la Secrétaire d'État française auprès de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, accord qui porte sur l'accueil des personnes handicapées.

Nous savons en effet que de nombreuses personnes de nationalité française sont accueillies dans nos institutions grâce à un financement français, et la région où j'habite et que vous connaissez est particulièrement touchée par ce phénomène.

Néanmoins, je souhaiterais connaître la portée de cet accord de coopération. Pourriez-vous nous le présenter dans les grandes lignes? Quelles en sont les implications financières et humaines, tant pour les résidents que pour les administrations qui devront en assumer la mise en œuvre? Cet accord va-t-il changer quelque chose dans le quotidien des résidents, belges comme français?

D'avance, Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le député, un accord-cadre de coopération entre la République française et la Région wallonne en matière d'intégration des personnes handicapées a effectivement été signé ce 21 décembre 2011. Le Gouvernement français était représenté par Mme la Secrétaire d'Etat Marie-Anne Montchamp.

Cet accord est fondé sur le modèle de l'accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalière et de son arrangement administratif validé par le Gouvernement français et le Gouvernement fédéral en juin 2005 et ratifié par la Région wallonne en 2009.

La coopération instaurée par l'accord-cadre concerne les résidents handicapés français pris en charge au sein d'institutions wallonnes et elle vise à:

- assurer un meilleur accompagnement et une prise en charge de qualité des personnes handicapées ;
- garantir une continuité de cet accompagnement et de cette prise en charge des personnes handicapées ;
- optimiser les réponses aux besoins médico-sociaux en facilitant l'utilisation ou le partage des moyens humains et matériels ;
- favoriser l'échange et le transfert de connaissances et de bonnes pratiques.
-

Pour le contrôle des services, un système efficient d'inspection commune franco-wallonne sera mis en oeuvre.

Cette inspection commune par des inspecteurs français et wallons sera appliquée selon le droit de l'État sur le territoire duquel sont prodigués les services.

Une commission mixte composée de représentants des autorités compétentes signataires sera chargée de suivre l'application de l'accord et d'en proposer d'éventuelles modifications.

Un arrangement administratif a également été signé. Il mettra réellement en œuvre la collaboration entre

l'AWIPH et l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais qui est concerné par l'accord que nous avons signé. Celle-ci travaillera par délégation du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale.

La collaboration portera sur dans les domaines suivants :

- les modalités d'accueil et d'hébergement ;
- les modalités de prise en charge par un régime de sécurité sociale ;
- la promotion de la bienveillance ;
- l'actualisation des connaissances des professionnels ;
- la transmission des données, vous savez qu'on a très peu de statistiques ;
- les modalités de contrôle et d'évaluation ;
- les moyens financiers existants affectés à la mise en œuvre des coopérations ;

Pour permettre une meilleure identification des personnes handicapées, l'AWIPH établira un relevé d'informations qui est déjà prévu dans les réglementations en vigueur.

Dans l'attente de ce relevé exhaustif, il est difficile d'avancer des chiffres quant au nombre de résidents français hébergés en Wallonie, il en est de même quant au montant des interventions versées par les autorités françaises pour ces personnes.

A titre indicatif, il existe en Région wallonne au moins 96 services fonctionnant sous le régime de l'autorisation de prise en charge.

Leur capacité totale serait de 4889 places, essentiellement occupées par des résidents français.

Sachant que le coût moyen d'une prise en charge en hébergement pour les services agréés et subsidiés par l'AWIPH se situe à environ 50000 euros, vous en déduisez que les 60 millions d'euros cités ne représentent pas la globalité des transferts en provenance de la France.

Le montant de 60 millions d'euros cités par Madame Montchamp représenterait le financement global de la prise en charge des résidents handicapés français par les institutions wallonnes. Je rappelle que les pouvoirs publics français liquident directement aux institutions wallonnes les subsides permettant de financer cette prise en charge.

M. Daniel Senesael (PS). – Merci Madame la Présidente. Merci Madame la Ministre pour votre réponse claire, précise et structurée. Voici une initiative heureuse à mettre à votre actif comme beaucoup d'autres initiatives.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, MR

M. Matthieu Daele, Écolo

M. Eric de Jonge, Directeur de BON

Mme Nathalie de Wergifosse, Chargée des questions d'intégration de l'ASBL CIRE

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Marc Elsen, cdH

M. Serdar Kilic, PS

Mme Frédérique Mawet, Directrice de l'ASBL CIRE

Mme Isabelle Meerhaeghe, Écolo

Mme Sophie Péciaux, PS

Mme Véronique Salvi, cdH

M. Daniel Senesael, PS

Mme Eliane Tillieux, Ministre

M. Luc Tiberghien, Vice-Président

Mme Graziana Trotta, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
APPEL	Association professionnelle des professeurs de l'enseignement libre
ASBL	Association sans but lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BIRB	Bureau d'intervention et de restitution belge
CIRE	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers
CoCoF	Commission communautaire française
CPAS	Centre public d'action sociale
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
CRI	Centres régionaux d'intégration
DiCS	Direction interdépartementale de la cohésion sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	Équivalent temps plein
EVRAS	Education Vie Relationnelle , Affective et Sexuelle
HP	Habitat permanent
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IVG	Interruption volontaire de grossesse
KUL	Katholiek Universiteit Leuven
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OIP	Organisme d'intérêt public
ONG	Organisation non gouvernementale
SPW	Service public de Wallonie
VDAB	Vlaams dienst voor arbeidsbemiddeling en beroepsleiding